



Dans l'intérêt de tous
**CONGRÈS
MONDIAL 2012
DURBAN**
<http://congress.world-psi.org>

Décisions du 29^{ème} Congrès mondial de
l'INTERNATIONALE DES SERVICES PUBLICS

Durban, Afrique du Sud

27-30 novembre 2012

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONGRÈS

VOLUME 1

RÉSOLUTION No. 1

**Programme d'action 2013-2017:
Une justice sociale basée sur
des services publics de qualité et les
droits syndicaux**

Veillez noter que les décisions du Congrès de la PSI 2012 comprennent trois volumes: le volume 1 contient la Résolution n° 1 (Programme d'action 2013-2017), le volume 2 contient la Résolution n° 2 (Statuts 2012) et le volume 3 contient les Résolutions n° 3 à 49.

Préambule

Considérant que, depuis le Congrès de l'Internationale des Services Publics de 2007, la crise économique mondiale a touché les travailleurs/euses et les communautés du monde entier ;

Considérant que le taux de chômage mondial a dépassé les 200 millions de travailleurs/euses rien que dans les économies formelles de par le monde, et que 50 millions d'emplois ont été supprimés depuis le début de la crise économique ;

Considérant que le travail précaire s'est intensifié aux quatre coins de la planète ;

Considérant que les droits des travailleurs/euses n'ont cessé d'être menacés et ont été affaiblis ;

Considérant que les travailleurs/euses de nombreuses régions du monde sont confrontés à une oppression croissante et persistante et que, dans certains pays, ils/elles sont assassiné-e-s pour leur appartenance à un syndicat ;

Considérant que les services publics doivent faire face à des menaces de privatisation croissantes au nom de l'austérité ;

Considérant que les institutions financières internationales imposent la privatisation comme une condition à l'aide au développement et à la stabilité du classement financier ;

Considérant que l'environnement et les actions de lutte contre le changement climatique sont ignorés au nom de prétendus impératifs économiques ;

Considérant que la hausse des prix de l'alimentation et les niveaux catastrophiques du chômage des jeunes ont constitué le point de départ de soulèvements de masse en Afrique du Nord et au Moyen-Orient ;

Considérant que les mesures d'austérité et de conditionnalité ont exacerbé la pauvreté et ont causé des troubles sociaux généralisés ;

Considérant que cette austérité insensée aggrave la pauvreté et les inégalités, qui touchent disproportionnellement les femmes, les plus vulnérables ainsi que les personnes victimes de harcèlement racial ;

Considérant que trop de richesses se retrouvent de plus en plus concentrées entre les mains d'une minorité ;

Considérant que les travailleurs/euses de toutes les régions du monde se soulèvent pour défier les attaques à leur encontre ;

Considérant que le mouvement *Occupons*, jouissant d'un soutien populaire massif, rejette le Consensus de Washington, la hausse des intérêts privés et le pouvoir « brut » des entreprises ;

Considérant que les services publics contribuent à créer des sociétés plus justes et plus équitables ;

Etant donné que les services publics assurent à tous une protection sociale et une stabilité de revenus, nécessaires au redressement économique, et

Considérant que les services publics ouvrent la voie à un développement économique durable pour l'environnement

Le Conseil exécutif de la PSI a décidé :

- d'adopter le programme en faveur des peuples et de se tenir aux côtés des travailleurs/euses du monde entier ;
- de s'engager à lutter pour un travail décent, les droits syndicaux et des services publics de qualité pour tous ; et
- de présenter le Programme d'action suivant pour la période 2013-2017 lors du 29^e Congrès mondial de la PSI

Le « Programme d'action 2013-2017 » de l'Internationale des Services Publics a été soumis par le Conseil exécutif de la PSI , en tant que Résolution n° 1, au 29^{ème} Congrès mondial de la PSI , tenu du 27 au 30 novembre 2012 à Durban, en Afrique du Sud, qui l'a adopté.

VOLUME 1 : Programme d'Action

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	2
Déclaration de valeurs de la PSI	5
Glossaire d'abréviations	6
1. Introduction et aperçu	7
Mise en œuvre du plan	7
2. Une justice sociale basée sur des services publics de qualité et les droits syndicaux	9
2.a Économie politique mondiale	10
2.b Réduction des services publics	11
2.c Droits des travailleurs du secteur public	11
2.d Remise en question croissante de la mondialisation	13
2.e Transformations des institutions régionales et mondiales	14
2.f Nouvelle prise de conscience chez les jeunes	14
2.g Socle de protection sociale	15
2.h Sensibilisation accrue à la corruption et à la mauvaise gouvernance en tant qu'obstacles au développement	15
2.i Changement climatique et développement durable	16
3. Le plan de la PSI pour des services publics de qualité	17
4. Le plan de la PSI pour défendre et élargir les droits syndicaux et des travailleurs	20
5. Le plan d'action de la PSI pour l'économie mondiale	22
6. Le plan de la PSI pour des emplois décents	24
7. Le plan de la PSI pour le développement syndical et la solidarité mondiale	25
8. Le plan de la PSI pour la dignité de tous	26
Socle de protection sociale (SPS)	26
Retraites	26
9. Le plan de la PSI pour l'égalité	28
Égalité des genres	28
Jeunes travailleurs	29
10. Jouer notre rôle pour atteindre le développement durable	31
11. Protéger notre environnement	33
Annexe A: mise en œuvre du plan	35
Objectif stratégique et établissement de priorités	35
Dynamisme, souplesse et innovation	35
Responsabilité et évaluation	36
Mobilisation des ressources	36

Solidarité mondiale _____	38
Nous organiser pour relever les défis _____	38
Unité nationale _____	38
Équité entre les affiliés _____	38
Annexe B: Actions recommandées _____	39
Santé _____	39
Services de distribution et infrastructure _____	39
Eau et assainissement _____	39
Énergie _____	40
Employés de l'administration publique et de l'administration de l'État _____	40
Services municipaux _____	40
Travailleurs LGBT _____	41
Migration _____	41
Entreprises multinationales _____	42
Communication _____	42

Document finalisé le 6 février 2013

Déclaration de valeurs de la PSI

1. Les valeurs, les politiques et les actions de l'**Internationale des Services Publics** reposent sur une vision mondiale des sociétés démocratiques dans lesquelles des services publics de qualité améliorent et protègent les droits humains et les libertés fondamentales, assurant ainsi l'équité, la solidarité et la prospérité.
2. Depuis longtemps, l'**Internationale des Services Publics** est profondément engagée dans un combat contre l'inégalité, l'injustice sociale et les déséquilibres exacerbés par le capitalisme et le mercantilisme financier.
3. **Les services publics résident au cœur des sociétés démocratiques reposant sur les droits humains, l'État de droit et la solidarité sociale.** Les services publics permettent une redistribution équitable des richesses et devraient veiller à ce que tous les êtres humains soient traités avec le même respect, reçoivent une protection équitable et vivent sans discrimination au regard de l'âge, du genre, de la religion, de l'identité nationale, de la race ou de l'origine ethnique, du handicap ou de l'orientation sexuelle.
4. **Les services publics sont un atout pour le développement durable.** Ils jouent un rôle fondamental dans la création responsable de richesses privées et publiques comme dans la croissance économique durable.
5. **Les travailleurs du secteur public ont un rôle fondamental à jouer dans la création d'une politique publique démocratique et dans la pratique d'une bonne gouvernance.** Le service public direct et les syndicats du secteur public doivent garantir l'intégrité du secteur public. Une politique de haute qualité et une bonne gouvernance constituent la pierre angulaire de la croissance et du développement économiques, de la création de richesses, de l'élargissement des possibilités et d'une plus large intégration économique et sociale des membres d'une société.
6. **Les services publics sont financés pour le bien de tous.** Dans la pratique, les services publics sont financés par les recettes de l'État, qui doivent être prélevées via des politiques fiscales équitables.
7. **Les services publics sont un bien public, créé dans l'intérêt du peuple.** L'inquiétude au regard du niveau de qualité des services publics indique qu'une société éprouve le plus grand respect pour elle-même et s'engage à prendre soin de tous, en particulier de ses membres les plus vulnérables.
8. **L'Internationale des Services Publics valorise le bien commun.** La PSI plaide en faveur de services publics de qualité, en reconnaissant que des services publics de la plus haute qualité possible sont indispensables à une répartition équitable de la croissance et au développement durable. Conformément à ses Statuts, l'Internationale des Services Publics promeut des services publics de qualité pour tous, abordables, démocratiquement responsables, qui assurent la justice sociale, améliorent la qualité de vie et offrent la chance de prospérer.
9. Des services publics de haute qualité ne peuvent être fournis que par des travailleurs dont les droits sont pleinement respectés. À cet effet, **la PSI défend et améliore les droits fondamentaux et les conditions de travail des travailleurs du secteur public dans le monde entier, y compris la liberté d'association, le droit à la négociation collective, ainsi que la santé et la sécurité sur le lieu de travail.**

Glossaire d'abréviations

SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
TTF	Taxe sur les transactions financières
FSI	Fédération syndicale internationale
VIH	Virus d'immunodéficience humaine
IFI	Institution Financière Internationale
FMI	Fonds monétaire international
OIT	Organisation internationale du Travail et Bureau international du Travail (Genève)
Convention 87 de l'OIT	La liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948
Convention 94 de l'OIT	Contrats publics, 1949
Convention 98 de l'OIT	Droit d'organisation et de négociation collective, 1949
Convention 100 de l'OIT	Égalité de rémunération, 1951
Convention 102 de l'OIT	Sécurité sociale (norme minimum), 1952
Convention 111 de l'OIT	Discrimination (emploi et profession), 1958
Convention 128 de l'OIT	Prestations d'invalidité, de vieillesse et de survivants, 1967
Convention 151 de l'OIT	Relations de travail dans la fonction publique, 1978
Convention 189 de l'OIT	Travailleurs domestiques, 2011
CSI	Confédération syndicale internationale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CSC	Commission syndicale consultative (auprès de l'OCDE)
UNI	UNI Global Union
OMS	Organisation mondiale de la Santé

1. Introduction et aperçu

1. Depuis 2007, le monde a connu des bouleversements considérables. Au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis le Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics à Vienne, on a pu observer des évolutions sociales et économiques rapides aux quatre coins du monde. Dans les prochaines années, les effets de ces changements continueront de se propager, augurant d'un avenir incertain et imprévisible.
2. Depuis le Congrès de 2007, l'Amérique du Nord et l'Europe perdent de plus en plus leurs pouvoirs économique et politique. Le Consensus néo-libéral de Washington, renforcé par l'expansion économique durable de la majorité des pays développés, a été chamboulé. Selon les prévisions, la Chine supplantera les États-Unis en tant que plus forte économie mondiale. Le succès économique du Brésil, de la Russie, de l'Inde et de l'Afrique du Sud limite la légitimité du monde occidental à imposer des politiques au-delà de ses frontières. En outre, la crise financière mondiale a réduit ses capacités.
3. Cette évolution engendre à la fois des possibilités et des menaces pour les syndicats du monde entier. L'une des priorités consiste à repousser les attaques toujours plus nombreuses envers le secteur public, ses travailleurs et ses syndicats. Cependant, la PSI doit également veiller à exploiter les nouvelles possibilités inévitablement apportées par le changement. Le mouvement d'occupation et celui des indignés soulignent ce nouveau scepticisme face au modèle néo-libéral. La prise de conscience des failles évidentes dans la capacité mondiale du capitalisme à réguler par-delà les frontières nationales et, d'autre part, le mécontentement croissant des populations face à la concentration immorale des richesses, pourraient s'avérer éphémères si nous ne parvenons pas à développer et à promouvoir des alternatives crédibles.
4. Ces évolutions obligent la PSI à opérer dans des milieux de plus en plus diversifiés, dans un monde toujours plus incertain. Dans cet environnement tumultueux, tout succès requiert des valeurs fondamentales solides et largement admises permettant de se concentrer sur des objectifs précis. La nouvelle Déclaration de valeurs viendra compléter les Statuts et accompagnera à long terme le personnel et les instances de gouvernance.
5. La PSI étant une fédération internationale de syndicats, les droits syndicaux résideront toujours au cœur de notre travail. Nous insisterons toujours sur l'égalité des sexes, l'équité et la diversité. Nous avons également l'importante responsabilité, au sein du mouvement syndical comme dans le monde entier, de défendre et d'améliorer les services publics.
6. Dans un monde en aussi rapide évolution, il devient de plus en plus difficile de proposer un plan de travail provisoire sur une période de cinq ans. Les recommandations contenues dans la présente résolution fondamentale sont délibérément assez spécifiques pour cibler des objectifs, mais suffisamment vagues pour permettre au Conseil exécutif comme aux instances régionales et sectorielles d'ajuster le tir si nécessaire.
7. Comme recommandé par le Groupe consultatif sur les programmes et politiques (PPAG), le programme d'action 2007-2013 se concentre sur une analyse des récents changements et sur des recommandations de politique et d'action absentes du mandat du Congrès mondial de Vienne. Le Rapport d'activités 2008-2012 offre une analyse des principales avancées effectuées depuis le Congrès de 2007.
8. Les recommandations pertinentes issues du travail décrit dans le Rapport d'Activités 2008-2012 sont notées séparément ci-dessous ; le reste des recommandations issues du Rapport d'Activités 2008-2012 sont présentées à l'Annexe 2.

Mise en œuvre du plan

9. Dans un environnement incertain, la réussite exige une souplesse toujours plus grande. Ces cinq dernières années, un important travail a permis d'améliorer la capacité de la PSI à répondre aux demandes, mais le chemin est encore long. Nous avons intégré un chapitre sur la mise en œuvre à l'annexe A située à la fin de ce Programme d'action.
10. L'objectif central de ce travail vise à découvrir de meilleures méthodes pour impliquer, informer et mobiliser les affiliés et les membres. Les régions et sous-régions vont acquérir de plus en plus de poids en tant que centres d'organisation des actions. En outre, nous devons collaborer davantage avec nos partenaires, au sein du mouvement syndical comme en dehors de ce dernier, en vue d'atteindre nos objectifs communs. Nous devons avoir foi en notre analyse et notre stratégie pour investir dans ces possibilités, dans la mesure où toute collaboration augmentera notre influence mais diminuera également la possibilité de contrôle.

11. L'analyse et les actions proposées dans le Programme d'action offrent des directives claires pour la PSI. L'introduction d'un nouveau modèle interactif pour certaines séances du Congrès de Durban permettra pour la première fois aux affiliés présents de jouer un rôle dans l'établissement des priorités et la planification de la réalisation du programme.
12. Après le Congrès de 2012, les projets régionaux et sectoriels seront actualisés, afin de s'aligner sur ce Programme d'action. Ce processus nécessitera la participation du personnel et des instances directrices de la PSI, notamment des Comités exécutifs régionaux (REC). Ce processus permettra d'identifier les différentes possibilités et menaces pour chaque secteur et région. Le Secrétaire général élaborera ensuite un plan de mise en œuvre à l'échelle mondiale détaillé, qui inclura des principes clairs de responsabilité et d'allocation des ressources et sera soumis au Conseil exécutif pour approbation.

2. Une justice sociale basée sur des services publics de qualité et les droits syndicaux

1. L'Internationale des Services Publics est convaincue que des services publics de qualité améliorent la qualité de vie des populations et sont essentiels à la création de sociétés justes, prospères et démocratiques.
2. Des services publics de qualité affranchissent les personnes et les communautés de l'ignorance, de la pauvreté et de l'indifférence. Ils nous offrent une sécurité et nous mettent à l'abri du besoin et de la peur, afin que nous puissions réaliser nos aspirations personnelles et collectives. Des services publics de qualité procurent la stabilité, l'infrastructure l'un investissement essentiels à la croissance économique.
3. Il est impossible d'atteindre des services publics de qualité sans se battre. Des intérêts puissants sont convaincus que toute personne ne devrait recevoir que les services qu'elle est capable de payer et que le libre marché est le mieux placé pour offrir la plupart des services publics. D'autres souhaitent simplement minimiser leur contribution afin de conserver leurs richesses et leurs privilèges.
4. Les richesses et le pouvoir sont toujours concentrés dans les mains d'une minorité. La PSI estime que les travailleurs et leurs familles méritent une part équitable de la richesse qu'ils créent et qu'ils ont droit à l'aide publique lorsqu'ils tombent malades, perdent leur emploi, vieillissent ou sont vulnérables. Le travail décent est la clé permettant d'offrir à tous des conditions de vie décentes. La PSI est convaincue que les gouvernements doivent fournir davantage d'efforts pour créer des économies capables d'offrir du travail à tous ceux qui le souhaitent.
5. Gagner la bataille pour des services publics de qualité exige des travailleurs du secteur public forts et unis. Ceux-ci doivent être organisés et désireux d'entreprendre des actions collectives. La PSI défendra le droit humain universel des travailleurs du secteur public à former des syndicats libres, indépendants et démocratiques, et à négocier collectivement, quel que soit leur secteur d'emploi. Pour veiller à l'octroi et à la conservation de ces droits, les travailleurs du secteur public doivent pouvoir suspendre leur travail. Selon la PSI, il s'agit d'un droit humain fondamental et elle s'opposera à toute tentative visant à refuser ce droit à un travailleur.
6. Nous devons défendre les services publics contre toutes les attaques à leur égard, où et quand elles se produisent. Nombre de ces agressions se révèlent possibles car les travailleurs sont répartis dans différents secteurs, régions et pays et poussés à la compétition. La PSI est convaincue que les gouvernements démocratiques forts capables de contrôler ces forces excessives aux niveaux national et international jouent un rôle fondamental dans la protection des droits des travailleurs. Les syndicats ont un rôle vital à jouer dans la construction et le renouvellement des sociétés démocratiques et doivent identifier en permanence de nouvelles stratégies permettant la participation et l'autonomisation des travailleurs. Si l'on souhaite remporter la bataille pour des services publics de qualité, les travailleurs du secteur public et leurs organisations doivent s'unir pour défendre les intérêts de l'ensemble des travailleurs.
7. Face aux assauts dont nous sommes victimes, la PSI doit élaborer des alternatives crédibles. Des intérêts puissants opèrent par-delà les frontières nationales en vue de promouvoir des alternatives privées et lucratives aux services publics de qualité. Les propriétaires d'entreprises, les multinationales, les forces politiques conservatrices et de nombreuses personnes dans les médias et dans les milieux académiques s'organisent pour propager l'idéologie qui sert au mieux leurs intérêts. Ceux qui s'opposent aux services publics de qualité les dépeignent comme inefficaces, rigides et intenable. La PSI occupe une place de choix pour contrer ces arguments.
8. Afin de remporter la bataille pour des services publics de qualité, la PSI a besoin d'un programme clair et réaliste, d'une excellente gouvernance et de possibilités régulières de tirer les leçons de son expérience et de celle de ses partenaires. Pour gagner, la PSI et ses affiliés doivent se montrer les plus aptes à mener à bien notre programme.
9. Le mandat actuel de la PSI et la Charte de Genève de 2010 sur les Services publics de qualité, adoptée par le Conseil des Syndicats mondiaux, constituent des plates-formes d'action complètes et précieuses. Cependant, les opposants aux services publics de qualité cherchant à abolir les droits des travailleurs progressent rapidement. Depuis 2007, notre monde a évolué à bien des égards. Dès lors, pour remporter la bataille pour les droits des travailleurs et pour des services publics de qualité, il nous faut identifier et comprendre les menaces et possibilités nées de ce monde en perpétuelle évolution.

2.a Économie politique mondiale

1. Depuis 2007, le pouvoir économique mondial est en plein bouleversement. Le développement continu de la Chine et la croissance des économies brésilienne, russe, indienne et sud-africaine, entre autres, ont éloigné l'Europe et l'Amérique du Nord du centre du pouvoir économique et politique mondial. En conséquence, l'économie politique de régions entières, voire de la planète, s'est retrouvée profondément modifiée, ce qui a un impact sur la PSI
2. Dans le Nord développé, la seule évolution importante a été la crise financière mondiale. Cette crise, et la récession qui l'a suivie, ont été l'aboutissement de politiques largement adoptées et promues par le Nord. Ces politiques ont favorisé de plus petits gouvernements, la déréglementation, la privatisation, un droit du travail flexible, la diminution des syndicats, les réductions d'impôts pour les sociétés et les plus riches, ainsi que des accords de libre-échange affaiblissant les gouvernements au profit d'une plus grande liberté pour les sociétés.
3. Il résulte inévitablement de ces politiques une hausse de la répartition incroyablement inégale des richesses, provoquée par le déclin continu de la part du travail et de la redistribution sociale dans les revenus. Cette situation a été aggravée du fait que la mauvaise régulation du secteur financier a permis le gaspillage d'énormes sommes consacrées à la spéculation au lieu d'être consacrées à des activités productives ou à l'amélioration des services publics. Comme la Grande dépression avant elle, la crise a été précédée par une hausse de la part de revenu détenue par les riches, une expansion du secteur financier et un accroissement sensible de la dette.
4. Lorsque la bulle a éclaté, de nombreuses grandes banques ont déclaré que leur faillite engendrerait une crise financière. Au mépris des salaires, bénéfices et primes mirobolants qu'elles s'étaient octroyées, elles ont affirmé être trop importantes pour faire faillite. Craignant une grave dépression économique et sociale, les gouvernements ont sauvé de nombreuses banques en assumant leurs dettes. En luttant pour refinancer la dette, les gouvernements ont choisi de réduire brutalement les services publics et les protections sociales, au lieu d'augmenter les taxes des plus riches. Les mesures d'austérité ont entravé la croissance économique au moment même où les gouvernements en avaient besoin pour consolider leurs finances.
5. Le taux de chômage mondial, déjà élevé, a augmenté de façon spectaculaire, notamment en Europe et en Amérique du Nord. Le chômage laisse des cicatrices durables chez les individus et les familles, et plus particulièrement chez les femmes, les migrants et les jeunes. Il génère des conditions optimales pour le développement de politiques réactionnaires telles que le racisme, le nationalisme, des sentiments anti-immigration et l'extrémisme religieux. En réponse aux leçons de la crise, la PSI doit veiller à ce que la création d'emplois durables et décents réside bien au cœur de tout programme économique.
6. La récession n'a pas frappé le monde entier de la même façon. Les pays qui n'ont pas suivi rigoureusement les prescriptions politiques néo-libérales, notamment en Amérique latine, s'en sont mieux sortis que les autres. En 2001, les dangers augurés au regard du défaut de paiement de la dette argentine ne se sont pas concrétisés et, ces cinq dernières années, le pays a poursuivi sa croissance libre de toute contrainte imposée par les prêts du FMI à d'autres parties du monde. A l'heure actuelle, le Brésil est la septième économie mondiale, devant la France et l'Italie.
7. Ce sont en Chine et en Asie du Sud-Est que la croissance économique la plus importante, rapide et durable que le monde ait jamais connue s'est poursuivie. L'économie chinoise sera bientôt la plus puissante au monde. L'industrialisation rapide de ces pays a permis d'entretenir la croissance économique tandis que les économies du Nord ralentissaient. Il y a peu, les fonds souverains chinois ont commencé à acheter des biens publics dans les pays industrialisés du Nord.
8. Pour la PSI, la croissance du pouvoir politique et économique en Asie pose de nombreuses questions. Comment répondre à cette pression à la baisse sur les salaires qui accompagne l'émergence du vaste réservoir de main d'œuvre qualifiée de la Chine, de l'Inde et de l'Indonésie ? Comment expliquer le fait que la croissance économique chinoise semble avoir profité, du moins à court terme, de l'absence de gouvernement démocratique ? Au cours des cinq prochaines années, la PSI devra élaborer une stratégie afin de répondre à ces questions.
9. Dans les pays les moins développés de la planète, la hausse rapide des prix alimentaires mondiaux en 2007 et 2008 a accentué la pauvreté. Les conséquences ont été les plus sévères pour les quelques 1,1 milliard de personnes vivant avec moins de 1 \$ par jour, ainsi que pour presque 1 milliard de personnes qui souffraient de malnutrition avant la crise. L'inflation des prix alimentaires a augmenté dans plusieurs pays en développement où les consommateurs dépensent souvent plus de la moitié de leur salaire en nourriture. On estime que la hausse actuelle des prix alimentaires a plongé 44 millions de personnes en plus dans la pauvreté.
10. Les origines de la crise alimentaire font encore l'objet de débats, mais la mondialisation croissante a tendance à amplifier les cycles des prix alimentaires, dans la mesure où les aliments sont

commercialisés de plus en plus largement. Les sécheresses dans les grands pays producteurs de blé, les faibles réserves de céréales, la spéculation galopante, les prix élevés de l'énergie, l'augmentation de la consommation de viande et le détournement de 5 % de la production mondiale de céréales pour la production d'agrocultures ont tous eu un impact. La crise existe parce que les prix alimentaires élevés ont touché des populations aux revenus très faibles. Des mesures visant à augmenter les revenus des personnes les plus pauvres de la planète compenseraient à la fois les effets de la hausse des prix et leur volatilité.

11. À travers le monde, la concentration des richesses aux mains d'une petite minorité a modifié l'économie politique et ce, tant au niveau national qu'international. L'accumulation massive de pouvoir politique par des moyens économiques s'est faite ressentir des Amériques à la Russie, en passant par l'Europe, le Moyen-Orient et même par les fonctionnaires publics chinois. Exiger des gouvernements qu'ils s'expliquent au sujet de ces transferts de pouvoir gagne en urgence et en difficulté.

2.b Réduction des services publics

1. En Europe comme en Amérique du Nord, la crise économique mondiale a entraîné la mise en place croissante de politiques sévères, habituellement prescrites par le Nord pour le Sud. Afin d'apaiser les mêmes marchés financiers qui furent à l'origine du problème, les services publics sont sans cesse soumis à des réductions et vendus à des intérêts privés. Le dernier train de mesures politiques pour la Grèce, l'Espagne et d'autres pays a consisté en la diminution des services publics, de la protection sociale et des pensions, ainsi qu'en la déréglementation du marché du travail. Les économies en transition de l'Europe de l'Est ont été particulièrement touchées.
2. Ces réductions coordonnées des dépenses publiques, accompagnées par une flexibilité accrue du marché du travail, ont diminué la croissance économique. Il apparaît de plus en plus clairement que la récession est aujourd'hui utilisée pour justifier la mise en place de politiques perpétuant la concentration des richesses et du pouvoir, ainsi que la redistribution des richesses des travailleurs aux personnes déjà très fortunées. Malgré l'énorme renflouage des banques privées par les gouvernements, les médias pointent de plus en plus comme responsables de la récession les gaspillages et dérives budgétaires des services publics. La crise est exploitée pour attaquer les droits des travailleurs, affaiblir les syndicats, démanteler les services publics, amputer les budgets d'aide et discréditer le secteur public.
3. Les syndicats peinent déjà à protéger les travailleurs des retombées d'une crise dont ils ne sont pas responsables. Le fait que certaines parties du mouvement syndical mondial aient échoué à anticiper la crise et que d'autres ne se soient pas montrées plus efficaces pour tirer la sonnette d'alarme, soulève des questions pour l'ensemble du mouvement syndical mondial.
4. Ces trente dernières années, des intérêts privés puissants ont bâti et promu des idéologies afin de persuader les gouvernements et les travailleurs du monde entier que les politiques néo-libérales étaient dans l'intérêt de tous. La Banque mondiale, le Fonds monétaire international et d'autres institutions financières internationales (IFI) ont joué un rôle négatif en imposant des conditions telles que la privatisation et des coupes dans les services publics. Pour gagner la bataille, la PSI et le mouvement syndical mondial doivent proposer des solutions crédibles et réussir à convaincre le monde que notre cause s'inscrit dans son intérêt. Nous devons réclamer la justice sociale comme étant l'objectif suprême de toute action humaine.
5. La PSI a connu des réussites dans la promotion d'alternatives. L'affilié de la PSI, le *Public Utility Workers' Union of TUC* (PUWU), a joué un rôle de premier plan au Ghana, en parvenant à mettre fin à un contrat de gestion quinquennal pour d'importants services d'eau (qui fonctionnait en réalité comme un partenariat public-privé). C'est en mobilisant nos membres, en faisant pression sur les lieux de travail et en collaborant avec nos partenaires de la société civile, que nous pouvons mettre en place des campagnes d'une grande efficacité.
6. Des situations telles que celle du Ghana, la remunicipalisation de l'*Eau de Paris* en janvier 2010 ou encore les travaux de promotion des partenariats public-public en Amérique latine prouvent au public qu'il est possible de récupérer les services privatisés.

2.c Droits des travailleurs du secteur public

1. Notre combat visant à obtenir une part équitable des richesses mondiales dépend de notre capacité d'organisation. Les forces puissantes qui cherchent à protéger leurs richesses et privilèges mettront à profit la moindre opportunité pour nous priver de nos droits. Ces cinq dernières années, les luttes pour la défense des droits des travailleurs du secteur public se sont fortement amplifiées.

2. Aux quatre coins du monde, les droits syndicaux des travailleurs du secteur public continuent d'être bafoués par des interdictions totales, des révocations, des restrictions, l'abus flagrant du terme « services de base » ou encore par la violence ou l'intimidation envers les syndicalistes du secteur public. La Colombie demeure le pays le plus dangereux du monde pour les syndicalistes : en 2010, 49 militants y ont trouvé la mort. Au Swaziland, le gouvernement a radié la centrale syndicale nationale nouvellement formée, le *Trade Union Congress of Swaziland* (TUCOSWA), et a arrêté ses dirigeants qui prévoyaient d'organiser une manifestation pacifique.
3. Les travailleurs du secteur public ont droit à un lieu de travail sécurisé et sain. S'assurer que les travailleurs, en particulier ceux des services de santé et d'urgence, possèdent une formation et un équipement adéquats représente un défi permanent, et tout particulièrement en Afrique où l'épidémie du SIDA continue de frapper. La PSI aidera les travailleurs du secteur public et ses affiliés à garantir l'accès à des lieux de travail sains et sécurisés grâce à son travail sectoriel.
4. En Europe et en Amérique du Nord, en raison des retombées de la crise économique mondiale, les attaques à l'encontre des syndicats du secteur public se sont intensifiées en nature, en ampleur et en fréquence. Les déficits budgétaires ne servent pas uniquement à justifier la diminution des coûts de la main d'œuvre, mais également à attaquer les droits des travailleurs. Le Consensus de Washington, appliqué pendant des décennies dans les pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, est aujourd'hui en vigueur dans le monde entier. De plus en plus de pays européens, à l'instar de la Grèce du Portugal, se voient contraints de déréglementer les marchés du travail et de limiter les droits des syndicats du secteur public pour recevoir des prêts d'urgence. Aux États-Unis, notamment dans le Wisconsin, les gouvernements fédéraux tirent parti de la crise pour attaquer à la fois les services publics et les droits de leurs travailleurs.
5. Très peu de personnes avaient prédit les changements qui ont récemment eu lieu au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (la région MENA). La vague de contestation des dictateurs de longue date est une source potentielle de profits. Toutefois, le prix en vies humaines s'est montré élevé et, bien souvent, le résultat final laisse quelque peu à désirer, en particulier pour les femmes. À de nombreuses reprises, les mouvements syndicaux de ces pays ont occupé une place centrale dans la révolution. Pourtant, dans d'autres cas, les syndicats proches de l'ancien régime ont mis du temps à se rallier à la cause.
6. Des syndicats forts, indépendants et unis permettront de consolider les acquis démocratiques pour les travailleurs. La PSI et le mouvement syndical mondial ont un rôle essentiel à jouer pour venir en aide à nos frères et sœurs de ces régions, mais ils ne se sont pas toujours montrés assez rapides ou habiles pour que cette aide soit la plus bénéfique possible. La PSI et ses affiliés doivent fixer des priorités plus claires quant à leur engagement dans cette région et s'assurer que nous avons les moyens de répondre aux défis actuels et à venir.
7. La PSI devra également définir une politique plus large sur la manière, et peut-être la possibilité, d'agir avec les organisations de travailleurs dans les pays où des syndicats émergent mais ne sont pas encore indépendants. Nous devons identifier comment nous assurer que les syndicats du secteur public sont bien organisés et qu'ils participent à la construction de l'avenir de leur pays.
8. La Chine pose des problèmes particuliers. Au cours des prochaines années, la PSI devra définir l'attitude à adopter vis-à-vis de la main d'œuvre nationale la plus importante au monde, dans un contexte où les syndicats chinois sont encore largement contrôlés par l'État.
9. Dans d'autres parties du monde, il s'avère tout aussi urgent de garantir les droits syndicaux. L'émergence de nouvelles économies industrialisées poussera les travailleurs à réclamer davantage de droits du travail. En Russie et en Europe de l'Est, les droits syndicaux sont fragiles. En effet, de nombreux pays d'Europe de l'Est sont soumis à des solutions imposées par le FMI qui vont à l'encontre des droits des travailleurs. Dans les économies émergentes d'Asie du Sud-Est et du monde arabe, les droits syndicaux ne sont que peu répandus et sont généralement menacés ou ignorés.
10. La lutte pour les droits syndicaux du secteur public réside au cœur des activités de la PSI et constitue un domaine dans lequel nous avons déjà remporté de nombreux succès. Aux États-Unis, les syndicats du Wisconsin ont rassemblé plus d'un million de signatures, menaçant ainsi de révocation le gouverneur à l'origine de lois antisindicalistes sauvages. En Turquie, où les droits syndicaux des travailleurs du secteur public demeurent sévèrement restreints par la loi, la Confédération des syndicats fonctionnaires (KESK) est souvent la cible d'accusations vagues et fausses liées au « terrorisme ». Des actions de solidarité à grande échelle menées par la PSI ont permis la libération de Meryem Özsöğüt, une membre du syndicat turc de la santé (SES) emprisonnée en 2008 pendant plus de huit mois, ainsi que celle de Ferit et Bestas Epözdemir du syndicat des fonctionnaires municipaux, Tüm Bel Sen.
11. Nos droits d'organisation, d'association, de négociation collective et de grève ne sont pas négociables. Nous devons lutter pour les défendre, où qu'ils soient refusés ou attaqués. La

solidarité internationale doit jouer un rôle de premier plan dans cette lutte car, dans un monde globalisé, un préjudice causé à une personne est un préjudice causé à tous. Le développement des syndicats jouera un rôle majeur. En outre, le soutien que nous apportons aux syndicats d'Europe de l'Est, d'Afrique, d'Asie et du Moyen-Orient représente un travail vital devant être poursuivi.

2.d Remise en question croissante de la mondialisation

1. Les transformations du pouvoir économique ont soulevé des questions sur les politiques économiques néo-libérales défendues par le Consensus de Washington¹. Aussi dévastatrice qu'elle soit, la crise financière a pourtant permis l'apparition d'un large scepticisme face au modèle néo-libéral. La population prend peu à peu conscience que la mondialisation n'est pas sans risques ni perdants et que, sous sa forme actuelle, elle affecte les pauvres et profite aux riches. Le mouvement d'occupation et celui des Indignés² dévoilent et encouragent la colère contre le système en place. De par le monde, ce changement offre de nouvelles possibilités aux travailleurs et syndicats.
2. La PSI et ses partenaires ont beaucoup travaillé pour mettre au jour l'accroissement indécent des inégalités de richesses. La revitalisation de la campagne *Services Publics de Qualité – Passons à l'action* grâce à la création de la *Charte de Genève sur les Services publics de qualité* s'est révélée décisive. En assurant la cohérence de nos objectifs, la transparence de notre stratégie et un point de convergence pour nos activités, la PSI a atteint une place idéale pour diriger le mouvement syndical qui soutient le secteur public. En outre, la conférence qui permit sa création a rassemblé, entre autres, des affiliés de la PSI, des syndicats internationaux des secteurs privé et public, des membres de la société civile et du monde académique, ainsi que d'autres organisations souhaitant soutenir largement la campagne et en être partie prenante. Une telle méthode de travail a permis de garantir l'adoption de la Charte par le Conseil des syndicats mondiaux. Le matériel de la campagne *Services publics de qualité – Passons à l'action !* est facilement accessibles pour les affiliés, membres et militants sur le site Internet www.QPSActionNow.org.
3. Cette campagne revitalisée a amélioré notre flexibilité face aux opportunités. Nous sommes parvenus à coordonner les actions de différents syndicats mondiaux et avons collaboré étroitement avec les affiliés et organisations de la société civile intéressés, afin de mobiliser un soutien mondial pour une taxe sur les transactions financières (TTF). La branche européenne de la PSI, la FSESP, a lancé sa Charte pour une fiscalité juste.
4. Bien que la TTF ne soit pas encore une réalité, en débattre n'est plus une activité marginale. En réponse à la pression croissante pour une TTF, le secteur financier mondial et ses partenaires se sont vus contraints de proposer d'autres solutions de taxation des institutions financières. Ainsi, la Banque mondiale a récemment suggéré de cibler les bénéficiaires ou les activités du secteur financier.
5. La PSI doit désormais avoir pour priorité la pleine exploitation des avantages nés de cette nouvelle prise de conscience. Nous devons maintenir la pression sur les décideurs politiques et les gouvernements locaux. Nous devons pousser les gouvernements nationaux et les institutions internationales à rendre des comptes.
6. La PSI doit tirer des leçons des récents bouleversements économiques mondiaux et y répondre, dans six domaines clés :
 - La PSI doit poursuivre sa collaboration avec ses affiliés, afin de faire échouer toute attaque à l'encontre des droits des travailleurs et des services publics.
 - La PSI doit collaborer avec les autres acteurs mondiaux, afin de lever le voile sur les failles du système économique actuel.
 - La PSI doit prendre les devants pour restaurer le soutien aux services publics de qualité.
 - La PSI doit s'assurer que des actions appropriées soient finalement entreprises pour stimuler la croissance économique mondiale, en se concentrant sur la création d'emplois, l'investissement dans les services publics et la redistribution des richesses, ainsi qu'en mettant en lumière l'absurdité des mesures d'austérité existantes.
 - La PSI doit jouer son rôle, en s'assurant que les causes propres à la crise financière ont été résolues, afin que les travailleurs n'aient plus à souffrir d'un tel drame.

¹ Le Consensus de Washington se réfère à une orientation économique et politique dominée par une approche axée sur le marché, selon les principes prônés par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.

² Mouvement de protestation non violent, qui a débuté en 2011 et s'est propagé dans le monde entier, ayant pour objectif de promouvoir l'éthique dans la finance, la justice sociale et l'équité sur le plan économique.

- Conjointement avec le mouvement syndical mondial, la PSI doit tirer les leçons de la crise et apprendre à mieux y répondre, dans l'éventualité où un tel défi se présenterait à nouveau. Elle doit exprimer plus clairement sa vision, coopérer avec ses partenaires et gagner en souplesse et en réactivité face aux changements. Elle doit également trouver de nouvelles méthodes pour convaincre et aider ses affiliés à suivre son mouvement.

2.e Transformations des institutions régionales et mondiales

1. Les changements évoqués plus haut ont suscité des changements au sein des institutions régionales et mondiales. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le G8 ne représentent plus à eux seuls la totalité des principaux acteurs mondiaux. La crise économique mondiale a prouvé que le G20 était bien mieux placé que ces deux organisations pour gérer les questions économiques mondiales. Le sommet de Copenhague (COP 15) a mis en lumière l'impuissance du Nord à imposer un consensus mondial et la nécessité d'une participation active des pays en développement. D'une part, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale des Nations Unies se montrent d'une vulnérabilité croissante face à l'obstructionnisme et, d'autre part, la Banque mondiale et le FMI se voient forcés d'examiner leurs processus décisionnels. Par ailleurs, le cycle de Doha de l'Organisation mondiale du commerce est au point mort.
2. Les institutions internationales sont obligées de s'élargir, de s'ouvrir davantage et de gérer les questions de gouvernance qui se présentent. Jusqu'à ce que ce changement soit opéré, voire même encore par la suite, les institutions régionales gagneront en importance. Etant donné que les blocs économiques régionaux gagnent en influence, à l'instar de l'ANASE, les grands accords commerciaux sont aujourd'hui plus susceptibles d'être conclus au sein et entre ces blocs régionaux. Stimulées par les réductions des budgets d'aide, les banques régionales de développement voient leur autorité croître, comme la Banque asiatique de développement ou encore la banque de développement d'Amérique du Sud.
3. À ces égards, la PSI a connu un certain succès. En juillet 2010, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté une résolution faisant de l'accès à l'eau et aux installations sanitaires un droit humain. La campagne pour l'eau de la PSI a influencé cette décision. Dans le cadre d'une plus large campagne menée par les militants, les syndicalistes et les gouvernements progressifs, la PSI a joué un rôle majeur dans les mobilisations nationales visant à ce que le droit d'accès à l'eau soit protégé par les constitutions nationales.
4. Jusqu'à présent, une loi relative au droit d'accès à l'eau a été promulguée dans plus de 30 pays. L'exemple le plus évident est peut-être celui de l'Uruguay, où la *Federación de Funcionarios de Obras Sanitarias del Estado* (FFOSE), un syndicat du secteur de l'eau, a mené avec succès un référendum national, de même que la campagne politique qui s'en suivit, afin d'entériner le droit constitutionnel d'accès à l'eau et de propriété et de gestion publiques.
5. Dans le monde entier, le recours au référendum gagne en popularité, d'une part pour contrecarrer la mainmise des entreprises sur nos gouvernements et, d'autre part, pour remédier à la pression fiscale imposée par les organismes extérieurs. En Italie, le dernier référendum, lors duquel 96 % des votants se sont opposés à la loi de privatisation du gouvernement, a vu le jour grâce à une campagne efficace menée par la FP CGIL et l'important mouvement italien pour la justice en matière d'eau. Ces succès soulignent le besoin croissant qu'a la PSI de coordonner la mobilisation entre la société civile et les syndicats de différents pays, d'obtenir une reconnaissance juridique et, enfin, de surveiller et de promouvoir la mise en œuvre des projets et décisions.
6. Malgré nos succès, pour le mouvement syndical dont les intérêts résident dans leur capacité à établir des normes internationales, cette évolution pose de nombreuses difficultés. À tout le moins, les syndicats doivent mettre tout en œuvre pour suivre de multiples institutions et coopérer avec ces dernières. Au pire, ces projets pourraient venir paralyser les tentatives de réglementation mondiale au profit des travailleurs, au Nord comme au Sud. Si elle souhaite rester en phase avec les évolutions en cours et pouvoir s'en accommoder, la PSI doit réexaminer avec attention sa structure, ses compétences et ses facultés d'adaptation. Conjointement avec ses affiliés, elle devra mettre au point des politiques d'allocation de ses ressources limitées, afin d'occuper une position influente dans un contexte de versatilité du pouvoir mondial.

2.f Nouvelle prise de conscience chez les jeunes

1. Les évolutions mondiales récentes ont eu un impact considérable sur les jeunes, qui y répondent de manière inattendue.
2. Les jeunes sont victimes d'un chômage disproportionné, explicable par leur faible expérience. Ils sont davantage exposés aux emplois précaires et à une mauvaise connaissance de leurs droits.

Dans de nombreux pays, les mesures d'austérité, telles que la diminution des pensions, des dépenses dans l'éducation et d'autres avantages sociaux, toucheront de façon disproportionnée les nouveaux travailleurs. Les jeunes ont une conscience aigüe des effets causés par la détérioration environnementale, ils adoptent très vite et de manière très créative les nouvelles technologies et se sentent plus libres d'exprimer leurs inquiétudes.

3. Dernièrement, les jeunes ont été au premier plan de plusieurs phénomènes sociaux ayant attiré l'attention du monde entier, à l'instar du mouvement d'occupation ou de celui des indignés. Les jeunes sont depuis bien longtemps à l'origine de mouvements sociaux en Afrique et en Amérique latine. Récemment, ils ont également joué un rôle capital dans les soulèvements au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.
4. Le mouvement syndical doit déployer davantage d'efforts pour anticiper les actions des mouvements des jeunes et des jeunes travailleurs et doit y participer. Les syndicats connaissent un vieillissement de leurs membres, entre autre parce que les jeunes n'adhèrent pas aux syndicats ni à leurs activités. Ce défi dépasse la simple intervention de la PSI dans les questions liées à la jeunesse. La PSI doit veiller à impliquer les jeunes dans ces enjeux. Pour ce faire, il faut leur offrir un espace pour partager leur expérience, ce qui ne pourrait porter ses fruits que s'ils sont soutenus, conseillés à tous niveaux et intégrés à l'ensemble des activités syndicales. Plus on se rapproche du lieu de travail, plus cette démarche est importante.
5. Dans de nombreuses régions du monde, le chômage des jeunes a atteint des proportions catastrophiques, à tel point que l'OIT parle d'une « génération perdue ». Ce phénomène aura des conséquences sur le long terme, entre autres la marginalisation de toute une génération.

2.g Socle de protection sociale

1. L'initiative d'un socle de protection sociale (SPS) par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS) est l'une des plus importantes promesses nées de la conscience accrue des dommages causés par la mondialisation. Mené conjointement par l'OIT et l'OMS, avec le concours de 17 organismes, dont les institutions financières internationales, le SPS rassemble plusieurs stratégies pour un accès aux droits de base à la sécurité sociale et aux transferts sociaux à l'échelle mondiale.
2. Selon le Groupe consultatif sur le socle de protection sociale de l'OIT, le SPS inclut les garanties suivantes :
 - « La sécurité de revenu, sous forme de différents transferts sociaux (en espèces ou en nature), notamment les pensions pour les personnes âgées et les personnes handicapées, les prestations pour enfants, les prestations à titre de soutien au revenu et/ou les garanties et les services d'emploi pour les sans emploi et les travailleurs et travailleuses pauvres »
 - « L'accès universel à prix abordable aux services sociaux essentiels dans les domaines de la santé, de l'eau et de l'assainissement, de l'éducation, de la sécurité alimentaire, du logement et de tous autres services définis en vertu des priorités nationales. »³
3. Le SPS, l'un des quatre piliers de l'Agenda pour le travail décent, réside au cœur du Pacte mondial pour l'emploi. Le terme « socles de protection sociale » se réfère à l'intention de chaque pays d'adapter ce concept à ses propres particularités. Plusieurs agences des Nations Unies ont calculé qu'un socle de base pour les transferts sociaux était possible à presque toutes les étapes du développement économique, même lorsque les fonds nécessaires ne sont pas encore disponibles.
4. Avant le Congrès de la PSI, l'OIT aura fixé les actions à entreprendre pour faire progresser le SPS. L'intervention du secteur public dans l'application du SPS sera primordiale. S'assurer que le SPS tienne ses promesses envers les travailleurs pauvres du monde entier constituera une priorité pour la PSI et notre campagne *Services publics de qualité – Passons à l'action !*

2.h Sensibilisation accrue à la corruption et à la mauvaise gouvernance en tant qu'obstacles au développement

1. Les cinq dernières années ont été marquées par la prise de conscience croissante que la corruption et la mauvaise gouvernance constituent des obstacles majeurs au développement économique et social. Dans certaines situations, la corruption se manifeste ouvertement par des pots-de-vin, du chantage et des menaces. Dans d'autres, elle est pratiquée plus discrètement, en accordant des faveurs à la famille ou aux amis, en faisant des dons à des partis politiques ou par un accès privilégié à l'information. Dans tous les cas, elle sape la démocratie et l'accès équitable

³ Source : OIT, Groupe consultatif présidé par M. Bachelet, rapport sur «Un socle de protection sociale pour une mondialisation juste et inclusive ». http://www.ilo.org/global/publications/ilo-bookstore/order-online/books/WCMS_165750/lang-en/index.htm

aux services gouvernementaux et à la croissance économique. En outre, la corruption lors de la passation des marchés publics favorise l'infiltration d'organisations criminelles dans les services publics.

2. Un service public professionnel, accompagné d'une administration publique compétente, offre une réponse énergique à l'influence destructrice des prospecteurs de richesses œuvrant au vu et au su de tous. Grâce à des projets tels que le socle de protection sociale, les services publics de qualité sont de plus en plus considérés comme essentiels au développement économique et social.

2.i Changement climatique et développement durable

1. La vitesse à laquelle l'activité humaine modifie le climat représente l'une des menaces les plus sérieuses pesant sur la paix et la prospérité mondiales. Depuis 2007, on note à cet égard une recrudescence frappante de la prise de conscience du grand public, explicable par la position presque unanime de la communauté scientifique, déclarant qu'il est grand temps d'avancer vers un développement durable. Malheureusement, les limites de l'économie de marché et la cupidité des entreprises sont telles que cette unanimité n'a pas encore conduit à une action mondiale notable.
2. L'émergence d'un nouveau mouvement mondial de lutte contre le changement climatique et défendant le développement durable, qui partage de nombreuses valeurs avec le mouvement syndical, permet de nouer de nouvelles alliances stratégiques. Toutefois, bien que les syndicats approuvent la nécessité de mesures immédiates, s'accorder sur une action syndicale dans différents pays et industries s'avère un défi permanent.

3. Le plan de la PSI pour des services publics de qualité

3.1 La PSI est convaincue que :

- a) des services publics de qualité résident au cœur d'une société juste et d'une économie solide ;
- b) des services publics de qualité renforcent nos communautés et nos économies face aux crises et aux catastrophes ;
- c) des services publics de qualité sont essentiels pour la protection des personnes malades, sans emploi, handicapées, âgées ou vulnérables ;
- d) des services publics de qualité doivent être financés par une taxation progressive. Ils doivent être accessibles à tous, sans discrimination aucune, et garantis par un droit juridiquement exécutoire ;
- e) pour être universellement disponibles et accessibles en toute équité, les services publics de qualité doivent être entre les mains du secteur public ;
- f) la sous-traitance et la privatisation nuisent au contrôle démocratique, réduisent la réactivité face à la demande de la communauté, réduisent la qualité des services et, à long terme, augmentent les coûts des services publics de qualité ;
- g) pour offrir des services publics de qualité, les employés du secteur public doivent être formés, motivés et suffisamment rémunérés. Leur environnement de travail doit être sécurisé et sain, prévenir les accidents et les maladies, dont le VIH/SIDA ;
- h) pour offrir des services de qualité, les employés du secteur public ne doivent pas souffrir de harcèlement, d'intimidation ou de discrimination. En outre, leurs droits syndicaux fondamentaux, tels les droits d'organisation, de grève et de négociation collective, doivent être respectés ;
- i) Les services publics de qualité ont besoin d'une gouvernance irréprochable, libre de toute corruption, économie grise et évasion fiscale, et ouverte à l'examen attentif des médias indépendants ;
- j) fournir des services publics de qualité ne peut se faire sans une politique publique, une gestion et des prestations de services excellentes qui se montrent également efficaces, transparentes, démocratiques et responsables ;
- k) les travailleurs du secteur public doivent pouvoir conseiller les gouvernements et dénoncer tout cas de corruption sans crainte ni parti pris ;
- l) les syndicats ont un rôle crucial à jouer dans la construction et le renouvellement des sociétés démocratiques. Ils ne doivent jamais cesser d'identifier de nouvelles stratégies permettant la participation et l'autonomisation de tous ceux qui dépendent des services publics de qualité ;
- m) les syndicats sont bien placés pour combattre la corruption et doivent donc en être exempts.

3.2 La PSI souligne que :

- a) des services publics de qualité sont indispensables à une économie forte, car ils procurent une infrastructure publique, sont source de recherche et d'innovation, fournissent une main d'œuvre saine et compétente ainsi que des institutions de justice et de régulation fortes, stables et inclusives. Par ailleurs, la PSI remarque que les gouvernements avancent souvent ces arguments lorsqu'ils cherchent à attirer des investisseurs ;
- b) certaines des économies les plus solides connaissant les croissances les plus rapides au monde affichent des niveaux élevés d'activités gouvernementales ;
- c) la sous-traitance et la privatisation des services publics sont souvent employées pour diminuer les salaires, détériorer les conditions de travail et générer des bénéfices pour le secteur privé ;
- d) de nombreux pays ont mené avec succès des stratégies de renationalisation ;
- e) les partenariats public-public, ou associations d'au moins deux entreprises publiques pour offrir des services de meilleure qualité, souvent via le transfert de compétences techniques, peuvent constituer une alternative efficace aux partenariats public-privé ;
- f) les contrats font l'objet de fraudes et comptent parmi les coûts imprévus en cas de privatisation ou de sous-traitance ;
- g) une bonne gouvernance permet d'élaborer une meilleure politique publique et d'offrir aux institutions publiques la confiance de la population. Une bonne gouvernance implique la population dans la prise de décisions, prend en compte les intérêts des minorités et favorise la cohésion sociale ;
- h) nous sommes tous victimes de la corruption. Elle accentue les inégalités en s'emparant des ressources des services publics. Elle rongé la volonté de la population à investir dans les services publics, ainsi que la volonté du secteur privé à investir dans une entreprise productive ;

- i) la corruption et la fraude entravent le développement économique. *Transparency International* estime que la corruption coûte jusqu'à 5% du PIB mondial, soit environ 2.200 milliards par an ;
- j) les salaires du secteur public doivent être assez élevés pour récompenser les compétences nécessaires et suffisants pour édifier une culture qui ne soit pas minée par les incitations aux pots-de-vin et à la corruption ;
- k) l'augmentation du financement des services publics de qualité peut être réalisée grâce à une simple réforme fiscale garantissant une contribution juste des très riches en éliminant les possibilités d'échappatoires fiscales, en éliminant les paradis fiscaux, en augmentant les taxes sur les actifs non productifs, en taxant les transactions financières et en appliquant un taux d'imposition minimum aux grandes sociétés.

Afin de renforcer la qualité des services publics, la PSI poursuivra son mandat dans le secteur des Municipalités, qui impliquera de :

- développer les liens préexistants avec le Bureau international de la paix, le réseau international de maires pour la paix, et des alliés sur la scène du changement climatique afin de lutter pour des services publics de qualité qui garantiront des économies vertes et pacifiques et des sociétés justes et équitables.
- coopérer avec l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB) pour établir un partenariat pour les services publics de qualité avec UN Habitat, dans le domaine des villes durables.
- mettre sur pied davantage de projets pilotes dans les différents pays afin de mettre en exergue les alternatives.
- former les syndicats à la recherche d'alternatives, avec l'aide d'experts issus ou non des villes pilotes.
- soutenir les autres structures qui créent de nouvelles alternatives à la privatisation.

3.3 La PSI dirigera le plaidoyer mondial pour des services publics de qualité

- a) Elle participera au débat public pour la promotion des intérêts économiques évidents que présente le secteur public.
- b) Elle collaborera notamment avec les syndicats mondiaux, les institutions académiques, les gouvernements et les ONG, pour développer et promouvoir des modèles crédibles de services publics efficaces, durables et réactifs.
- c) Elle soutiendra les affiliés pour lancer un débat de promotion des services publics de qualité.
- d) Elle établira des coalitions avec les autorités locales progressives en vue de développer des villes durables.

3.4 La PSI s'opposera à la sous-traitance et à la privatisation

- a) Elle aidera ses affiliés à se mobiliser pour contrecarrer la sous-traitance et reconquérir les services publics privatisés.
- b) Elle appuiera les partenariats public-public pour les services publics.
- c) Elle diffusera les bonnes alternatives à la privatisation des services publics.
- d) Elle soutiendra l'application du droit à l'eau et aux installations sanitaires.
- e) Elle renforcera l'organisation régionale et sectorielle, ainsi que le partage d'informations.

3.5 La PSI défendra la bonne gouvernance et s'opposera à la corruption au sein des gouvernements

- a) Elle soutiendra les campagnes visant à encourager la transparence dans l'affectation des ressources publiques.
- b) Elle effectuera des recherches au regard de la corruption dans le cadre des campagnes anticorruption de ses affiliés.
- c) Elle coopérera avec des organisations anticorruption et, si nécessaire, elle établira des alliances anticorruption.
- d) Elle fera pression pour combattre la corruption sur la base de preuves.
- e) Elle aidera les affiliés à garantir que la dénonciation soit bien protégée, en théorie comme en pratique.
- f) Elle luttera pour un salaire décent, afin de décourager la corruption, de défendre et de faire progresser les droits fondamentaux des travailleurs tels que la liberté d'association, le droit à la

négociation collective et le droit de grève, afin de garantir que les travailleurs soient protégés de toutes sanctions ou représailles s'ils dénoncent des cas de corruption.

- g) Elle introduira des clauses sociales dans la passation de marchés publics afin de réduire le risque de voir des organisations criminelles infiltrer les services publics.

3.6 La PSI soutiendra le développement de la bonne gouvernance et s'opposera à la corruption des syndicats à tous les niveaux

- a) Elle développera et partagera les pratiques de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption.
- b) Elle aidera ses affiliés, actuels ou potentiels, à établir des syndicats indépendants, démocratiques et responsables.
- c) Elle aidera ses affiliés à soutenir les membres qui signaleront ou dénonceront tout acte de corruption au sein de syndicats.
- d) Elle appuiera les travailleurs dans tous leurs efforts pour régler le problème de la corruption au sein des syndicats.

3.7 La PSI mènera la lutte pour une taxation équitable

- a) Plaidant en faveur d'un soutien au principe de recettes fiscales équitables, servant à la promotion de services publics de qualité et à un investissement approprié de ces montants, afin d'éviter des coupes dans les services publics, qui affecteront particulièrement les catégories sociales les plus vulnérables.
- b) Elle présentera les preuves d'une hausse immorale des inégalités économiques.
- c) Elle participera au débat public pour promouvoir les avantages d'une taxation équitable et progressive, en expliquant comment l'application de simples mesures aux personnes fortunées, y compris l'élimination des paradis fiscaux, pourrait permettre d'augmenter les recettes fiscales.
- d) Prenant la tête du mouvement mondial réclamant l'imposition fiscale et une régulation efficace du secteur financier, notamment par le biais d'une taxe sur les transactions financières.
- e) Elle mettra sur pied un réseau de spécialistes en fiscalité adhérant à ses objectifs, afin qu'ils lui apportent, de même qu'à ses affiliés, toute leur expertise technique.
- f) Elle soutiendra ses affiliés par le biais d'outils, de guides et du partage d'informations sur la taxation équitable.
- g) En vue d'atteindre nos objectifs, la PSI dirigera les travaux et formera des alliances avec, entre autres, les syndicats mondiaux, les ONG et les gouvernements.
- h) Soutenant les efforts pour combler les lacunes dans la taxation des entreprises, ainsi que pour une fiscalisation des accroissements du patrimoine et des gains spéculatifs.

4. Le plan de la PSI pour défendre et élargir les droits syndicaux et des travailleurs

4.1 La PSI est convaincue que :

- a) les droits syndicaux sont des droits humains ;
- b) les travailleurs du secteur public ont le droit de s'organiser, de négocier collectivement et de s'exprimer librement, indépendamment de leur secteur de travail ;
- c) les travailleurs du secteur public ont le droit de se mettre en grève ;
- d) les travailleurs du secteur public ont le droit de participer à des activités syndicales sans crainte et libres de toute intimidation ou discrimination ;
- e) les travailleurs du secteur public ont droit à un lieu de travail sécurisé, sans risques d'accident ou d'infection, tels que le VIH/SIDA et d'autres maladies ;
- f) la dérèglementation du marché du travail nuit à la croissance économique, en affaiblissant la sécurité de l'emploi et en diminuant les salaires et la demande ;
- g) tous les pays devraient ratifier et rendre juridiquement exécutoires les conventions de l'OIT relatives à ces droits ;
- h) c'est l'action collective des travailleurs qui sécurise leurs droits, les maintient et en assure le respect dans la pratique.

4.2 La PSI remarque que :

- a) Le droit à la liberté syndicale est reconnu comme un droit humain fondamental dans de nombreux instruments juridiques internationaux, notamment dans les Conventions 87, 98 et 151 de l'OIT, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que dans la Convention européenne des droits de l'homme.
- b) Ces dernières années, plusieurs lois internationales ont reconnu que le droit des travailleurs du secteur public à former des syndicats ainsi que le droit de négociation collective étaient des droits humains fondamentaux.
- c) Les changements économiques en Chine, tout comme les changements politiques en Afrique du Nord et au Moyen Orient, offrent aux travailleurs de nouvelles possibilités de pouvoir bénéficier de leurs droits.

4.3 La PSI condamne :

- a) La mise en avant de la crise économique comme prétexte pour déréglementer les marchés du travail.
- b) L'utilisation des soi-disant prestations de services de base pour priver les travailleurs du secteur public de leurs droits syndicaux et humains.
- c) Le recours à de nombreux moyens pour bafouer les droits des travailleurs des services publics : interdiction totale, révocation, suspension unilatérale pour des raisons de commodité, restrictions, emploi abusif flagrant du terme « services de base », ou encore violence et intimidation envers les militants des syndicats du secteur public.
- d) La mise en place, par un ensemble de gouvernements dans le monde entier, d'actions antisindicalistes bien spécifiques, et les conditions imposées par les institutions multilatérales, ciblant les militants syndicaux du secteur public:
 - Au **Botswana**, le gouvernement harcèle les dirigeants syndicaux par le biais de suspensions et d'intimidations, et a introduit une législation unilatérale en vue d'élargir le concept de services de base à pratiquement tous les services publics.
 - Au **Swaziland**, le gouvernement a radié la centrale syndicale nationale nouvellement formée, le *Trade Union Congress of Swaziland* (TUCOSWA), et a arrêté ses dirigeants pour l'organisation d'une manifestation pacifique.
 - À **Fidji**, où des syndicalistes ont été la cible de violences et se sont retrouvés derrière les barreaux, le régime a fait passer des décrets successifs en vue d'abolir les syndicats indépendants et démocratiques, de supprimer brusquement le *Public Service Appeals Board*, de freiner les retraites, de dépouiller les travailleurs du secteur public de leur protection en vertu de la loi sur les relations de travail, de supprimer le recensement des syndicats du secteur public et, enfin, d'interdire aux travailleurs du secteur public de déposer plainte contre l'État.

- Au **Wisconsin**, le Sénat a adopté une législation qui abroge les droits à la négociation collective sur la retraite et la santé des agents publics, limite les augmentations salariales des employé-e-s du secteur public et exige la certification annuelle des syndicats du secteur public.
- En **Grèce**, les droits syndicaux fondamentaux sont démantelés, les négociations collectives freinées, les conventions collectives abolies et de nouvelles législations entérinent les réductions des salaires et de prestations dans le secteur public.
- En **Équateur**, des amendements à la Constitution et à la législation sont opérés depuis 2008 pour dépouiller les syndicats des services publics de leur droit à la négociation collective, réduire leur statut à une association, plafonner les salaires du secteur public ainsi que les compensations pour licenciement injustifié, et supprimer les fonds de retraite privés supplémentaires impliquant des fonds publics.
- En **Colombie**, le pays le plus dangereux au monde pour les syndicalistes, 49 militants ont trouvé la mort en 2010 et de nombreux autres se sont vus confrontés à des menaces de mort ainsi qu'à des tentatives d'assassinat.

4.4 La PSI défendra le droit humain universel de tous les travailleurs du secteur public à former des syndicats libres, indépendants et démocratiques, en vue de négocier collectivement et ce, indépendamment de leur secteur d'emploi.

4.5 Grâce à son travail sectoriel, la PSI aidera les travailleurs du secteur public et ses affiliés à garantir l'accès à un lieu de travail sain et sécurisé.

4.6 La PSI rapportera et condamnera les violations des droits des travailleurs

- a) Elle dénoncera publiquement les violations des droits humains et syndicaux dans les services publics.
- b) Elle lancera et coordonnera les campagnes et les actions avec ses affiliés en cas d'importantes violations de leurs droits.
- c) Elle engagera et coordonnera les échanges entre les affiliés devant faire face à des violations similaires de leurs droits.
- d) Elle collaborera avec les Fédérations syndicales internationales et la CSI en vue de défendre les droits syndicaux de l'ensemble des travailleurs.
- e) Elle élaborera un rapport annuel sur les violations des droits syndicaux dans le secteur public.

4.7 La PSI utilisera des outils législatifs afin de veiller à ce que les droits syndicaux soient considérés comme des droits humains

- a) Elle fera campagne pour garantir les droits syndicaux et les droits des travailleurs pour tous les employés du secteur public, y compris pour la mise en application intégrale des Conventions 151 et 154 de l'OIT.
- b) Elle aidera ses affiliés à manier les mécanismes de contrôle de l'OIT.
- c) Elle collaborera avec ses affiliés pour veiller à ce que les informations soient bien présentées à la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations de l'OIT.
- d) Elle exploitera tout son potentiel afin d'utiliser les outils de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies.
- e) Elle élaborera une base de données recensant les avocats syndicaux, en vue d'aider ses affiliés à intenter des actions en justice.
- f) Elle communiquera à ses affiliés les décisions judiciaires internationales réaffirmant leurs droits.

4.8 La PSI répondra aux changements politiques et économiques mondiaux le plus rapidement possible

- a) Elle apportera son soutien à ses affiliés lorsque leurs droits syndicaux seront menacés.
- b) Elle développera une stratégie d'information compatible avec le travail du Conseil exécutif sur la solidarité mondiale, en vue de collaborer avec les syndicats des pays de la région MENA pour améliorer les droits des travailleurs.
- c) Elle élaborera une stratégie pour les pays sans mouvement syndical démocratique et libre dans le cadre des travaux du Conseil exécutif sur la solidarité mondiale.

5. Le plan d'action de la PSI pour l'économie mondiale

5.1 La PSI est convaincue que :

- a) des services publics de qualité sont essentiels à une économie productive et que la réussite du secteur privé en dépend également ;
- b) L'économie constitue un instrument d'amélioration du niveau de vie des communautés et que des intérêts économiques ne sauraient en aucun cas primer sur le bien-être des populations ;
- c) tout projet économique doit reposer sur le travail décent ;
- d) les marchés ne peuvent servir les intérêts de la population que s'ils font l'objet d'une réglementation forte et efficace, ce qui n'est possible qu'avec des services publics de qualité ;
- e) Les mesures d'économie actuellement mises en œuvre dans le but de consolider les budgets réduiront la demande, saperont la confiance des consommateurs à l'égard de l'économie – écorçant au passage de façon préoccupante la démocratie – et freineront la croissance économique ;
- f) la tendance actuelle à déréglementer les marchés du travail et à réduire les salaires va freiner la croissance économique, en augmentant les inégalités et en faisant baisser la confiance des consommateurs et des entreprises ;
- g) le système en vigueur de négociations de libre-échange favorise l'enrichissement des entreprises privées aux dépens des travailleurs, en particulier dans les pays en développement ;
- h) une réforme urgente des règles du secteur financier est essentielle, à commencer par la mise en application complète des Accords de Bâle III⁴ ;
- i) tout projet économique doit distinguer des objectifs à court terme, à moyen terme et à long terme.
- j) Les politiques menées par des organisations internationales, comme p.ex. le FMI, la Banque mondiale, l'OMC ont largement contribué à la crise économique mondiale actuelle et qu'un changement de cap rapide en faveur d'une politique économique durable s'impose.

5.2 La PSI condamne :

- a) les choix politiques des gouvernements, qui ont permis au chômage d'atteindre des niveaux excessifs dans de nombreux pays ;
- b) les mesures d'austérité, qui entravent la croissance à court terme stimulée par la demande, de même que la croissance à long terme encouragée par la productivité, et qui augmentent les inégalités en démantelant les services publics, en réduisant les aides sociales et en comprimant les investissements dans la santé, l'éducation et les infrastructures publiques ;
- c) les gouvernements et autres acteurs économiques, qui ont profité de la crise financière pour appliquer des programmes idéologiques qui accentueront les inégalités et maintiendront le pouvoir et les privilèges aux mains de la minorité ;
- d) un système économique mondial qui produit assez de nourriture pour l'ensemble de la population, mais qui place le profit avant le soulagement de la famine et de la pauvreté.

5.3 La PSI est convaincue qu'il est possible d'assurer une croissance économique mondiale suffisante pour créer de l'emploi et elle promouvra un projet économique, notamment les mesures suivantes :

À court terme

- a) Augmenter les dépenses des consommateurs et des entreprises en activant pour ce faire des stabilisateurs de la demande tels que les allocations de chômage ou encore les investissements dans le secteur public.
- b) Augmenter les paiements de transfert et les encouragements fiscaux destinés aux bas salaires, davantage susceptibles de dépenser le revenu disponible.
- c) Abandon des mesures politiques entraînant la réduction des salaires et traitements dans la fonction publique, la hausse du chômage, une plus grande précarité de l'emploi et la diminution du revenu disponible, puisqu'elles entravent la croissance à court terme. Contrairement aux gains de capitaux tirés d'investissements spéculatifs, l'épargne accumulée par des particuliers et les investissements productifs des entreprises devraient bénéficier d'un taux d'imposition moins élevé. Étant donné les difficultés rencontrées lors de la négociation d'accords internationaux

⁴ Normes réglementaires mondiales sur la [suffisance du capital](#) des banques, sur les [tests de tension](#) et sur le [risque de la liquidité des marchés](#) acceptées par les membres du [Comité de Bâle sur le contrôle bancaire](#) en 2010-2011.

contraignants, il est urgent de mettre en œuvre des programmes et des politiques nationales dans ce domaine.

- d) Réformer les systèmes fiscaux afin d'éliminer leurs failles qui profitent aux plus riches et d'obliger l'industrie des services financiers à payer la part de taxes qui lui revient en instaurant une taxe sur les transactions financières.

À moyen terme

- a) Accroître le financement gouvernemental des programmes d'infrastructure, de santé, d'éducation, de formation et d'environnement, en vue de renforcer la confiance des entreprises, d'offrir un stimulus économique et d'augmenter la productivité à long terme.
- b) Appliquer les Accords de Bâle III et circonscrire ensuite les activités bancaires socialement nécessaires à la croissance des entreprises des autres formes d'investissement bancaire.

À long terme

- a) Régler le problème des inégalités de revenus et de richesses afin d'éviter les causes sous-jacentes au déclin de la demande.
- b) Encourager les finances publiques par le biais d'une taxation plus progressive ciblée sur les revenus et les bénéfices excessifs.
- c) Introduire des encouragements fiscaux pour l'épargne personnelle et les investissements dans les entreprises, afin de favoriser les investissements véritablement productifs plutôt que la spéculation.
- d) Réclamer des explications aux gouvernements pour les mesures prises de plus en plus fréquemment : réduire les impôts des riches en période d'expansion économique non viable, mais réduire les services aux pauvres en période de crise.
- e) Rétablir la confiance du public en regard des investissements dans les services publics de qualité, en s'assurant que les travailleurs du secteur public jouent un rôle de premier plan dans son efficacité, dans sa productivité et dans sa réactivité à la demande de la communauté.

5.4 La PSI participera au débat économique en vue d'assurer l'examen du nouvel agenda économique

- a) Elle mettra systématiquement en lumière les impacts sociaux et économiques négatifs des inégalités du système en vigueur, y compris la pauvreté et la famine, et proposera des alternatives crédibles.
- b) Elle mettra en place un réseau composé d'affiliés, chargé de travailler sur les stratégies économiques durables.
- c) Elle analysera les meilleures pratiques en matière de réponses de nos affiliés à la crise.
- d) Elle identifiera les économistes désireux de collaborer avec elle et de défendre notre programme.
- e) Elle déterminera les mécanismes d'influence afin d'obtenir des accords commerciaux justes pour les travailleurs, qui ne limitent pas les options du gouvernement pour la prestation de services et qui ne vantent pas la privatisation des services publics.
- f) Elle identifiera les façons d'exercer une influence sur les institutions internationales de financement.
- g) Elle s'associera à d'autres acteurs mondiaux pour relancer la critique du système économique actuel.

6. Le plan de la PSI pour des emplois décents

6.1 La PSI est convaincue que :

- a) un travail enrichissant contribue au bien-être de chacun ;
- b) les personnes qui se lancent dans un travail productif devraient être davantage récompensées que celle qui spéculent financièrement;
- c) les gouvernements doivent traiter en priorité les politiques pour le plein emploi, en particulier celles ciblant les jeunes ;
- d) le plein emploi et la sécurité de l'emploi sont vitaux pour lutter contre les inégalités économiques mondiales croissantes ;
- e) La négociation collective et la signature d'accords collectifs constituent le meilleur moyen de garantir des emplois et des salaires décents ;
- f) investir dans l'éducation et dans des formations de qualité publiques et libres d'accès, ainsi que dans les infrastructures publiques productives, représente le meilleur moyen pour les gouvernements d'assurer la croissance durable de l'emploi ;
- g) l'emploi précaire affaiblit le bien-être des individus et de leurs familles, car il affecte leur aptitude à concevoir des projets à long terme et à accéder aux formations en les enfermant dans un cycle de pauvreté, de faible mobilité sociale et d'accès réduit aux avantages sociaux ;
- h) la déréglementation du marché du travail augmente la précarité de l'emploi et affaiblit les conditions propices à la croissance économique en favorisant l'incertitude, en supprimant les salaires et la demande ou en freinant l'acquisition de nouvelles compétences ;
- i) l'emploi précaire est rarement compatible avec la prestation de services publics de qualité.

6.2 La PSI remarque que :

- a) le nombre de travailleurs n'ayant accès qu'à des emplois précaires est en progression ;
- b) les femmes, les travailleurs migrants, les jeunes travailleurs, les travailleurs handicapés, les personnes LGBT et d'autres groupes en quête d'équité sont particulièrement vulnérables aux relations de travail précaires et à l'exploitation ;
- c) les travailleurs précaires sont les plus susceptibles de travailler dans un endroit où les normes en matière de santé et de sécurité sont négligées voire inexistantes. Ils risquent de ne pas bénéficier de protection contre la discrimination, de ne jouir que d'une protection sociale et d'avantages sociaux limités et de ne toucher qu'un maigre salaire malgré un horaire chargé, difficile et imprévisible ;
- d) il est plus difficile pour les travailleurs précaires d'accéder au soutien d'un syndicat ;
- e) les employeurs profitent souvent du travail précaire pour diminuer les salaires ;
- f) les cicatrices laissées par le chômage des jeunes perdurent pendant plusieurs générations ;
- g) l'OCDE a reconnu qu'aucune preuve ne confirmait que la flexibilité des marchés du travail était bénéfique pour la création d'emplois.

6.3 La PSI, en collaboration avec ses affiliés et les syndicats mondiaux, luttera contre le travail précaire

- a) Elle épaulera ses affiliés pour développer des stratégies d'organisation des travailleurs précaires.
- b) Elle aidera les affiliés à protéger et améliorer les revenus, prestations et conditions de travail par la négociation collective.
- c) Elle partagera les exemples de stratégies fructueuses de ses affiliés visant à limiter le travail précaire.
- d) Elle soutiendra la préservation, le renforcement et l'expansion des systèmes d'inspection du travail.
- e) Elle soutiendra la ratification de la Convention 94 de l'OIT.
- f) Elle promouvra des réformes légales abordant différents aspects du travail précaire.
- g) Elle œuvrera à l'application et au respect des instruments actuels de réduction du travail précaire et protégera les travailleurs précaires, en particulier les femmes et les jeunes.
- h) Elle insistera sur des contrats publics socialement responsables et conformes à la législation internationale, en interdisant le recours aux coûts de la main d'œuvre pour faire jouer la concurrence entre employeurs.

7. Le plan de la PSI pour le développement syndical et la solidarité mondiale

7.1 La PSI est convaincue que les projets de développement syndical :

- a) sont essentiels et menés à des fins de solidarité mondiale entre les syndicats de différents pays ;
- b) jouent un rôle important dans la promotion et la défense des services publics de qualité ;
- c) sont menés à bien dans un esprit de coopération et d'égalité entre les syndicats partenaires, qui partagent les mêmes intérêts en matière de défense et d'expansion d'un syndicat universel et des droits humains des travailleurs du secteur public dans les pays du monde entier;
- d) défendent et favorisent l'essor des syndicats des services publics indépendants et démocratiques.

7.2 La PSI remarque que les projets de développement syndical :

- a) occupent une place stratégique au sein des activités de l'organisation ;
- b) se révèlent essentiels pour la visibilité et l'engagement de la PSI auprès de ses affiliés dans de nombreux pays et, en particulier, dans les pays en développement ;
- c) ont consolidé l'efficacité opérationnelle de la PSI aux niveaux national, sous-régional et régional ;
- d) ont augmenté les effectifs de la PSI et de ses affiliés ;
- e) ont nettement accru les capacités de ses affiliés :
 - à défendre les droits humains et syndicaux,
 - à promouvoir les intérêts des syndicats des services publics,
 - à faire campagne pour l'égalité des genres et, enfin,
 - à soutenir l'émergence de jeunes syndicalistes.

7.3 Certaines menaces pèsent toutefois sur ces projets de développement syndical :

- a) La diminution du soutien financier apporté par des partenaires solidaires de longue date.
- b) La diminution des ressources humaines face à l'augmentation des besoins administratifs des gouvernements des pays parrains.

7.4 Pour que le développement syndical continue à présenter des résultats et se montre plus efficace, la PSI précise que :

- a) Les projets doivent être reliés aux objectifs de la PSI tels que présentés dans ce Programme d'action et les soutenir, tout en gardant à l'esprit le besoin de développement organisationnel et de renforcement des capacités ainsi que les priorités des affiliés eux-mêmes.
- b) Tous les affiliés devraient avoir un accès clair aux objectifs et résultats des projets de développement syndical.
- c) La priorité doit être accordée aux domaines de travail de la PSI
- d) La discrimination selon le genre et son élimination doivent résider au cœur de tous les projets.
- e) Des méthodes devraient être conçues pour éviter la duplication des efforts entre les affiliés et pour favoriser le partage d'expérience en matière de projets.
- f) Des ressources pertinentes doivent être offertes à tous les niveaux pour une mise en œuvre efficace des projets et leur conformité aux exigences.

7.5 La PSI :

- a) planifiera l'exécution des projets des principaux syndicats des services publics impliqués dans les projets de développement ;
- b) utilisera l'exercice de mappage comme un outil dynamique pour faciliter la coordination et la coopération continue entre la PSI et ses affiliés sur les projets de développement syndical;
- c) facilitera la participation des affiliés qui souhaitent s'impliquer dans des projets de développement syndical ;
- d) intégrera le développement syndical à la stratégie de communication et de campagne globale de la PSI ;
- e) augmentera et diversifiera les ressources disponibles pour les projets de développement syndical.

8. Le plan de la PSI pour la dignité de tous

Socle de protection sociale (SPS)

8.1 La PSI est convaincue que :

- a) Il est inacceptable que 80 % de la population mondiale n'aient pas accès à des garanties sociales adéquates lui permettant d'affronter les risques de la vie et doivent lutter pour survivre.
- b) L'offre d'une protection sociale de base à tous est nécessaire au développement économique et représente un investissement en la justice sociale.
- c) Le projet de SPS constitue une opportunité exceptionnelle de contrer la pauvreté et de favoriser le développement.
- d) Toute protection sociale entraîne d'importants avantages économiques et sociaux, une hausse de la productivité du travail et de la croissance économique, et encourage la stabilité sociale. Lorsque l'économie vacille, l'aide au revenu permet d'éviter des baisses importantes de la demande sur les marchés, ce qui génère des avantages à la fois économiques et sociaux.
- e) Le SPS est susceptible d'offrir une chance de contrebalancer les conditions imposées par les institutions internationales de financement lorsqu'elles accordent des prêts.
- f) Bien que le SPS représente une chance considérable de remédier aux sévérités de la mondialisation, on recense encore de nombreux aspects inacceptables qui doivent être modifiés.
- g) Le succès des SPS dépendra de la façon dont ils seront appliqués. L'intervention des syndicats du secteur public est cruciale et fondamentale à cet égard.
- h) S'ils sont correctement appliqués, les SPS pourront résulter en des normes mondiales à élever, au détriment de la course habituelle à la diminution qui est encouragée par la concurrence internationale en matière de réduction des taxes et des services publics.
- i) Si les gouvernements doivent fournir un accès universel aux services sociaux, une mise en application convenable des SPS nécessitera l'adoption mondiale des services publics de qualité.
- j) La mise en place des SPS par l'intermédiaire des marchés des services et de la privatisation est inacceptable et vouée à l'échec.

8.2 La PSI soutiendra le développement et l'application du SPS

- a) Elle soutiendra le Socle de protection sociale à l'échelle mondiale et œuvrera à sa mise en application.
- b) Elle s'efforcera d'obtenir la ratification et l'application des Normes de sécurité sociale de l'OIT, en particulier la Convention no 102, 1952, concernant la sécurité sociale (normes minimums).
- c) Elle organisera une campagne en faveur des services publics de qualité pour instaurer le socle de protection sociale.
- d) Elle épaulera ses affiliés dans leur plaidoyer en faveur du SPS et leur participation aux processus nationaux d'élaboration des politiques.
- e) Elle dirigera l'action syndicale mondiale en soutien aux SPS.
- f) Elle informera ses affiliés sur les avancées du projet du SPS et facilitera le partage des informations entre ses affiliés.

Retraites

8.3 La PSI est convaincue que :

- a) Les travailleurs de tous les secteurs doivent avoir accès à des régimes de pension leur permettant de partir à la retraite et de recevoir des allocations couvrant leurs besoins.
- b) Les pensions comptent parmi les allocations prévues pour les employés du secteur public et ne doivent pas être unilatéralement modifiées sans l'accord des travailleurs et de leurs syndicats.
- c) Les questions d'équité et d'égalité des genres doivent être abordées dans la politique sur les retraites, ainsi que les droits des travailleurs qui s'absentent pour éduquer leurs enfants, occuper un travail à temps partiel, les emplois faiblement rémunérés ou le travail précaire et informel. Dans la mesure où le système des retraites ne prend pas ces facteurs en considération, un nombre trop élevé de femmes et de travailleurs pauvres sont condamnés à vivre leur retraite dans la pauvreté ;
- d) Les travailleurs du secteur public devraient soutenir activement une couverture universelle des droits de retraite pour tous les travailleurs, dans la mesure où les retraites du secteur public sont en danger lorsque les autres travailleurs ne reçoivent pas une retraite correcte.

- e) La participation des syndicats à la gestion des fonds de retraite peut jouer un rôle primordial pour veiller à ce que les fonds de retraite des travailleurs soient investis à des fins progressives et socialement responsables.
- f) De nombreux gouvernements et entreprises avides mettent à profit la crise de la dette souveraine pour lancer indépendamment des attaques sur les retraites du secteur public.
- g) Lorsque les affiliés identifient de réels problèmes structurels dans les fonds de retraite, par exemple à la suite de changements démographiques, le fardeau des engagements non financés doit être équitablement réparti suivant la capacité de paiement de chacun, dans le respect de la stabilité et prospérité sociales des générations actuelles et futures.
- h) Lorsque les affiliés déterminent qu'il est nécessaire de réformer les retraites, les principes de l'OIT pour une réforme des retraites économiquement et politiquement durable devraient être suivis.
- i) Les syndicats doivent faire preuve de proactivité et les gouvernements doivent accepter leur participation active dans la résolution des questions liées aux retraites par voie de négociations, étant donné que des problèmes de retraites non résolus pourraient mettre à mal les fondements de la convention sociale.
- j) Dans le cas où un changement indispensable se heurterait à la mauvaise volonté des principaux acteurs économiques pour partager le fardeau de façon équitable, il pourrait se révéler impossible pour les affiliés d'éviter des négociations sur les droits à la retraite des travailleurs dans le cadre d'une restructuration des retraites. De telles négociations devraient inclure une analyse de l'ensemble de la convention sociale et non seulement une révision isolée des retraites.

8.4 La PSI aidera ses affiliés à gérer les questions liées aux retraites

- a) Elle collaborera avec la CSI dans le cadre de la compilation et distribution d'informations et de bonnes pratiques.
- b) Elle collaborera avec la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (CSC), l'UNI, l'Internationale de l'Éducation, le Conseil international des Infirmières ainsi que d'autres fédérations syndicales internationales, dans le but de promouvoir et défendre les retraites du secteur public.
- c) Elle mettra sur pied un groupe de travail sur les retraites réunissant des représentants de ses affiliés et des spécialistes des retraites au sein des syndicats, afin qu'il apporte toute son expertise, ainsi que des outils et des informations sur tous les aspects du secteur public des pensions, y compris sur la gouvernance, les investissements, la formation, la négociation collective et les campagnes en vue défendre les retraites. Ce groupe de travail prodiguera également des conseils et développera des outils pour aider les affiliés à lutter pour un meilleur régime public de retraite et un régime de sécurité de la vieillesse.
- d) Elle fera campagne dans le monde entier pour promouvoir la ratification des Conventions 102 et 128 de l'OIT.
- e) Elle collaborera avec l'OIT pour fixer les principes et exigences de base de systèmes de retraite efficaces, ainsi que pour soutenir ses affiliés faisant pression sur leur gouvernement dans ce domaine.

8.5 La PSI aidera ses affiliés à défendre leurs droits à la retraite

- a) Elle travaillera avec la CSI pour collecter et diffuser l'information sur les campagnes de défense des retraites.
- b) Elle luttera pour asseoir le rôle du travail organisé dans le cadre des négociations sur une politique de retraite aux niveaux national et international, en particulier auprès des institutions financières internationales.

9. Le plan de la PSI pour l'égalité

Égalité des genres

9.1 La PSI est convaincue que :

- a) L'égalité des genres est un droit humain fondamental. La PSI promeut le droit à l'égalité des chances indépendamment du genre, du statut marital, de l'origine ethnique, de la nationalité, du handicap, de l'orientation sexuelle, de l'âge ou de la religion, sur le lieu de travail, au sein des syndicats et, de façon plus générale, dans le contexte politique, économique, social et culturel.
- b) La violence fondée sur le genre est inacceptable. Elle peut annihiler la capacité des femmes à participer à la vie économique, fait peser un lourd fardeau sur les services publics et anéantit la cohésion sociale.
- c) La violence fondée sur le genre est une question syndicale et ce, qu'elle survienne sur le lieu de travail, à la maison ou au sein de la communauté.
- d) Les politiques d'austérité à court terme auront des conséquences à long terme sur l'égalité des genres, car elles ciblent les allocations familiales et de maternité, les retraites et les services de soins pour enfants et personnes âgées. Ces services sont primordiaux pour le soutien à l'égalité des chances entre les genres. Les réduire ferait peser un poids supplémentaire sur les travailleuses et mettrait en péril les opportunités des petites filles.
- e) Les femmes sont confrontées à de multiples formes de discrimination et les mesures d'austérité exacerbent leur désavantage et exclusion historique. Ceci affaiblit à la fois la qualité des services publics et les avancées accomplies dans la réduction de l'écart de rémunération entre les genres, dans un contexte où les femmes sont particulièrement touchées par la réduction drastique des emplois, des salaires et de la qualité des conditions de travail dans le secteur public.
- f) Les femmes sont tout particulièrement touchées par les crises de la production alimentaire mondiale et du changement climatique.

9.2 La PSI remarque que :

- a) Malgré la participation accrue des femmes dans tous les secteurs de l'activité économique, la discrimination à l'égard des femmes sévit toujours. La discrimination selon le genre, le harcèlement, l'abus et la violence viennent ébranler l'émancipation des femmes.
- b) Même dans le secteur public, à savoir le plus grand employeur mondial de femmes dans l'économie formelle, les femmes occupent principalement des postes à bas salaires. La ségrégation professionnelle et les idées dépassées sur les rôles des femmes contribuent à la sous-évaluation permanente du travail accompli par ces dernières.
- c) Les femmes ont joué un rôle majeur dans les mouvements politiques et sociaux de la région MENA. Cependant, même là où des avancées vers des sociétés démocratiques et libres ont été obtenues, les femmes se battent encore et toujours pour atteindre l'égalité et le progrès social.
- d) Une forte majorité de femmes, en particulier les jeunes femmes, les femmes migrantes et celles confrontées à des discriminations raciales occupent des emplois précaires dans les services publics. Beaucoup sont victimes d'exploitation sous forme d'une sur-utilisation de stages et de formation en milieu de travail, et de bénévolat forcé. La sous-traitance croissante des services de santé et de soins sociaux, notamment la prestation de ces services via des « travailleurs domestiques », qui offrent des services de soins et de santé privatisés, ne fait qu'augmenter le travail précaire.
- e) L'un des effets de ces multiples crises internationales est la hausse de la violence envers les femmes, sur le lieu de travail comme dans la société au sens large. Cette violence a de sinistres conséquences, telles que des problèmes de santé physique ou psychologique, ou encore une augmentation du risque de contracter le VIH/SIDA.

9.3 La PSI luttera contre les inégalités entre les genres

- a) Elle relancera la campagne mondiale pour l'équité salariale dans les services publics.
- b) Elle promouvra des conditions favorisant la création d'opportunités indispensables aux femmes pour entrer sur le marché du travail.
- c) Elle mettra en lumière l'impact des crises à répétition sur les femmes.

- d) Elle appellera à ce qu'une étude soit menée sur l'impact de la privatisation dans les secteurs majoritairement féminins.
- e) Elle mènera une campagne de ratification de la Convention 189 de l'OIT.
- f) Elle développera des possibilités de recours au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, ainsi qu'aux Conventions 87, 98, 100 et 111 de l'OIT en vue de promouvoir l'égalité.
- g) Elle se tournera vers les femmes de la région MENA pour les épauler dans leur lutte pour l'égalité des chances au travail et au sein de leurs syndicats.

9.4 La PSI mettra tout en œuvre pour éliminer la violence à l'encontre des femmes

- a) Elle diffusera les accords négociés par les affiliés au regard de la violence liée au genre sur le lieu de travail.
- b) Elle encouragera ses affiliés à négocier des politiques de soutien aux femmes victimes de violences.
- c) Elle encouragera les dirigeants de ses affiliés à faire campagne contre la violence basée sur le genre et notamment encouragera les dirigeants masculins à démontrer leur rôle important en tant qu'alliés des femmes.

9.5 La PSI traitera les problèmes d'inégalité des genres au sein des syndicats

- a) Elle intensifiera ses efforts comme ceux de ses affiliés pour intégrer la question des inégalités entre les genres.
- b) Elle invitera ses affiliés à veiller à la participation des femmes aux équipes de négociation.
- c) Elle diffusera des rapports de bonnes pratiques sur l'égalité des genres adoptées par la PSI et ses affiliés.
- d) Elle commandera des études, militera pour une représentation plus importante des femmes et contrôlera leur représentation dans les fonctions dirigeantes de la PSI et de ses affiliés.

Jeunes travailleurs

9.6 La PSI est convaincue que :

- a) les jeunes ont droit à une part égale de la richesse et des possibilités offertes par la société, y compris un travail, une éducation et une formation décentes ;
- b) les jeunes jouent un rôle de premier plan dans le mouvement pour un monde meilleur, les droits syndicaux et des services publics de qualité ;
- c) les jeunes doivent être reconnus, soutenus et promus à des fonctions dirigeantes au sein du mouvement syndical ;
- d) la PSI et ses affiliés doivent atteindre les jeunes et leurs mouvements.

La poursuite en 2013 – 2017 du mandat de 2007 dans le secteur des Jeunes travailleurs impliquera pour la PSI de :

- promouvoir sa campagne en faveur du travail décent, dans le cadre d'une stratégie globale de syndicalisation des jeunes travailleurs ;
- encourager ses affiliés à mettre en place des programmes de formation professionnelle et de développement de compétences à l'attention des jeunes travailleurs ;
- veiller à ce que la perspective des jeunes travailleurs soit intégrée à tous les programmes sectoriels de la PSI;
- mobiliser des ressources dédiées aux activités des jeunes travailleurs.

9.7 La PSI sensibilisera les jeunes travailleurs

- a) Elle encouragera le développement d'un réseau mondial de jeunes en renforçant les réseaux régionaux et sous-régionaux déjà existants.
- b) Elle facilitera l'échange d'informations entre les jeunes membres de la PSI, en développant et profitant de leur capacité d'auto-organisation et de mobilisation.
- c) Elle élaborera un programme d'éducation destiné aux jeunes travailleurs, ciblé sur les normes de travail internationales, l'organisation, le recrutement et la négociation collective.

- d) Elle réunira des données sur les jeunes membres de ses affiliés (tranche d'âge de 18 à 35 ans) et les fonctions qu'ils occupent au sein des structures décisionnelles de ces organismes. Les données seront ventilées par genre.
- e) Elle entreprendra une étude mondiale sur l'emploi des jeunes dans les services publics, en portant une attention toute particulière aux types de contrats, salaires et avantages sociaux, de même qu'à la rétention et à l'avancement des jeunes travailleurs.
- f) Elle organisera des campagnes de pression et défendra devant les gouvernements l'adoption et la mise en application de politiques contre le chômage des jeunes, promouvant la création de formations pour les jeunes, y compris des formations en apprentissage, ainsi qu'un travail décent.
- g) Elle intégrera la sensibilisation des jeunes et des mouvements étudiants dans le cadre plus large de nos campagnes.

10. Jouer notre rôle pour atteindre le développement durable

10.1 La PSI note la Résolution du Congrès de la CSI de 2010 : « Le modèle de développement actuel axé sur le fondamentalisme du marché, qui met l'accent sur la croissance fondée sur l'exportation, n'est parvenu à produire ni une croissance durable ni le progrès social que ce soit dans le monde en développement, les pays émergents ou le monde industrialisé. Des avancées modestes en matière de réduction de la pauvreté, là où elles sont survenues, ne sauraient être acceptées comme une réponse internationale sérieuse au défi et à la responsabilité partagés du développement à l'échelon mondial. Elles ne font pas non plus le poids devant la croissance des inégalités, l'accélération de la dégradation environnementale ou l'impact brutal de la crise sur la vie de millions de familles de travailleurs et travailleuses. Le Congrès affirme que le capitalisme non réglementé est destructeur et non durable écologiquement et appelle à un système fondamentalement alternatif de production mondiale qui soit humain et socialement responsable. Il lance un appel à toutes les organisations affiliées pour qu'elles luttent contre les inégalités croissantes, le sous-développement et l'injustice économique dans le système mondial... Le Congrès condamne la tendance mondiale à la privatisation des services publics à cause de laquelle des millions de personnes se voient privées de leurs droits humains fondamentaux. Il réaffirme que l'accès universel à des services publics de qualité contribue à la réduction de la pauvreté et des inégalités et à l'extension du travail décent et améliore l'intégration et la cohésion sociales. »⁵

10.2 La PSI est convaincue que :

- a) Les efforts pour encourager un développement humain plus équitable qui soit dans le même temps respectueux de l'environnement doivent devenir une priorité mondiale pour tous.
- b) Les pays doivent satisfaire à leurs obligations internationales et trouver des moyens d'accroître le financement pour le développement durable.
- c) Le manque de croissance économique, l'inégalité des revenus, la gouvernance déficiente, les politiques négligées, la guerre et le manque de volonté politique représentent des entraves majeures pour arriver à des sociétés durables.
- d) Les sociétés durables ne peuvent être réalisées sans des services publics de qualité tels que l'éducation, l'eau, les installations sanitaires, l'énergie, la santé, le transport, l'administration publique et la justice.
- e) Les prestations de services publics de qualité ne peuvent se faire qu'au sein d'états démocratiques fonctionnant correctement, libres de toute corruption, capables de générer efficacement et équitablement des recettes et de promouvoir la participation dans l'économie formelle.
- f) La durabilité ne peut être réalisée si l'on ignore les droits des travailleurs, ainsi que les droits et les opportunités pour les femmes et les petites filles.
- g) Les stratégies visant à venir à bout de la pauvreté et à atténuer les effets de la crise alimentaire doivent se concentrer sur l'allocation des ressources et s'affairer davantage pour remédier à la répartition inégale du pouvoir social, des salaires et des richesses. L'aides des donateurs bilatéraux ou multilatéraux devrait être apportée en fonction pour des raisons de justice économique et non de charité ou des possibilités d'accès des donateurs aux ressources naturelles, militaires, commerciales ou à d'autres avantages.

10.3 La PSI soutiendra la réalisation des sociétés durable en

- a) facilitant l'essor des syndicats et protégera les droits des travailleurs et les droits syndicaux.
- b) soutenant les objectifs d'aide au développement à l'étranger, y compris la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement ; elle encouragera la participation des travailleurs, des syndicats et groupes de la société civile à la préparation des futurs Objectifs du développement durable.
- c) soutenant les campagnes visant à résoudre la pénurie de travailleurs de la santé.
- d) contribuant à la mise en œuvre des accords internationaux sur l'aide au développement.

10.4 La PSI plaidera en faveur du rôle du secteur public dans la réalisation de la durabilité

- a) Elle exhortera ses affiliés à promouvoir le secteur public comme moyen permettant d'atteindre la durabilité.

⁵ http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/2CO_04__Modele_de_developpement_durable_et_juste_-_208-2.pdf

- b) Elle produira et diffusera une politique établissant un lien entre la réalisation de la durabilité et des services publics de qualité.
- c) Elle diffusera une politique sur le rôle des travailleurs du secteur public dans le développement durable
- d) Elle coopérera avec la CSI et le Conseil de Global Unions sur toutes ces questions, y compris dans le cadre général de la campagne *Services publics de qualité – Passons à l'action !*

11. Protéger notre environnement

11.1 La PSI est convaincue que :

La vitesse à laquelle l'activité humaine modifie le climat représente l'une des menaces les plus sérieuses pesant sur la paix et la prospérité mondiales. Depuis 2007, on note à cet égard une recrudescence frappante de la prise de conscience du grand public, explicable par la position presque unanime de la communauté scientifique, déclarant qu'une action déterminée est requise. Malheureusement, cette unanimité n'a pas encore conduit à une action mondiale notable.

- a) des accords globaux, contraignants pour les différents Etats, visant à endiguer le changement climatique représentent des préalables indispensables pour limiter au maximum la dégradation continue de l'environnement. A ce propos, il convient de se fonder sur le constat scientifique que d'ici 2050 les émissions globales annuelles de gaz à effet de serre doivent être abaissées à un niveau correspondant au maximum à la moitié des valeurs actuelles afin que le réchauffement de la planète soit limité à 2 degrés et reste ainsi gérable. Cet objectif requiert des engagements particulièrement stricts de réductions de la part des Etats industriels, mais également des grands pays seuils.
- b) Lorsque l'on tente de résoudre les problèmes d'emploi et de climat à l'échelle mondiale, les mêmes besoins se posent, à savoir la nécessité de trouver des solutions mondiales autonomisant les pays en développement, et qui ne soient pas guidées par le marché mais par le secteur public et les institutions internationales.
- c) Les travailleurs des services publics et leurs syndicats ont un point de vue et un rôle à jouer uniques sur le changement climatique.
- d) Des services publics de qualité sont primordiaux pour affronter le changement climatique, en particulier par le biais des achats publics, de l'aménagement du territoire, des transports publics, la réglementation du secteur privé et dans les programmes de redistribution visant à lutter contre la pauvreté.

Agir contre le changement climatique – réduction et atténuation des émissions de carbone

- e) Les branches que la PSI représente dans les secteurs économiques de l'énergie et du transport jouent un rôle déterminant dans la diminution des émissions de CO₂. Une des clés d'une réduction efficace des gaz à effet de serre réside dans l'exploitation des potentiels d'économie, dans une mise en œuvre plus efficace de l'énergie pour la production, la distribution et l'utilisation finale dans le domaine de l'électricité, du chauffage et du transport. Une politique écologique en matière d'énergie, de transports, de services et d'industrie, axée sur cet objectif, offre d'énormes opportunités aux diverses économies nationales. D'innombrables postes de travail qualifiés pourront ainsi être conservés et de nouveaux emplois créés ;
- f) Une protection efficace du climat exige toutefois des efforts considérables. Ces efforts doivent être répartis en fonction du principe du pollueur-payeur. Tous ceux qui polluent doivent assumer les coûts actuellement non couverts – les coûts dits externes – afférents au climat, à l'environnement, à la santé et à la sécurité. Il faut aussi reconnaître le principe des responsabilités communes mais différenciées (RCMD), qui confère des responsabilités accrues aux pays industrialisés qui se sont enrichis en émettant des gaz à effet de serre pendant deux siècles ;
- g) Dans ces secteurs, des modifications substantielles des politiques auront des conséquences majeures sur la main d'œuvre. Le mouvement syndical, et pas seulement l'industrie, doit participer aux décisions que les gouvernements doivent prendre.
- h) Les travailleurs qui subissent les effets négatifs des politiques requises sur l'atténuation du changement climatique ou sur l'adaptation à ce dernier doivent être soutenus par des mécanismes de *Transition juste*⁶ dont le recyclage, l'actualisation des compétences, la mobilité vers de nouveaux emplois et le soutien à l'emploi.
- i) Les gouvernements doivent prendre les devants en fixant des objectifs contraignants en matière d'économie d'énergie, appuyés par des fonds spécifiques, dans les foyers, les usines, les bureaux et les transports, dans les secteurs public comme privé.
- j) L'implication des travailleurs sur leur lieu de travail favoriserait nettement les économies d'énergie, un objectif qui peut être atteint par le processus de négociation collective.
- k) Dans les pays en développement, le problème de l'inégalité d'accès à l'énergie doit être résolu.

⁶ Voir « Mouvement syndical et changement climatique : Le besoin d'une « transition juste », *International Journal of Labour Research*, 2010, Volume 2, 2^e édition (318 pp.).

S'adapter à l'impact inévitable du changement climatique

- l) Les secteurs des services d'urgence, de santé, de l'énergie et d'eau, représentés par la PSI, joueront un rôle clé dans l'adaptation aux conséquences des phénomènes météorologiques extrêmes entraînés par le changement climatique. Cela inclut la prévention des catastrophes et la préparation des interventions, des modifications dans la fréquence d'apparition et l'étendue des maladies ou des problèmes de gestion de l'eau.
- m) En situation de crise, les travailleurs des services publics sont les premiers intervenants qualifiés. Les travailleurs des services d'urgence, des soins de santé, de l'eau et de l'énergie sont en première ligne et risquent leur vie comme leur santé au service de leur communauté.
- n) Ces travailleurs ont besoin d'outils, de formation et de soutien adéquats (y compris un personnel en nombre suffisant) pour répondre convenablement et en toute sécurité aux situations d'urgence.
- o) Un investissement du gouvernement dans de solides réglementations de sécurité publique, ainsi que des travailleurs des services publics bien formés et disposant du matériel nécessaire sont essentiels pour réagir efficacement face à un désastre, en réduire les risques, améliorer le temps de réponse et accélérer le rétablissement – les travailleurs doivent pouvoir s'associer aux membres de la collectivité bien avant que des phénomènes météorologiques extrêmes n'apparaissent, pour que les citoyens bénéficient d'une formation en termes d'intervention d'urgence.

11.2 La PSI remplira son rôle dans la lutte contre le changement climatique

- a) Invitant instamment les syndicats affiliés à exercer des pressions sur le plan national afin que les Etats membres s'engagent en faveur d'objectifs ambitieux et contraignants en matière de réduction des gaz à effet de serre, dans le cadre d'accords internationaux, et à examiner, adopter et mettre en œuvre immédiatement des politiques et des programmes nationaux dans ce domaine ;
- b) Veillant à ce que les syndicats affiliés procèdent à des échanges d'information sur leurs efforts nationaux pour réduire les gaz à effet de serre.
- c) Elle analysera l'implication des travailleurs au regard des économies d'énergie par le biais de la négociation collective.
- d) Elle encouragera les syndicats locaux à établir des partenariats avec les autorités locales et les organisations de la société civile, lorsqu'il est évident que les solutions aux défis du changement climatique et du développement durable seront appliquées aux niveaux local et municipal.
- e) Elle soutiendra les initiatives en faveur des énergies renouvelables, y compris la propriété et la gestion publiques, décentralisées à l'échelle municipale et locale.
- f) Elle soutiendra les alliés de la société civile œuvrant pour les forêts, l'agriculture et d'autres secteurs axés sur la protection des écosystèmes.

11.3 La PSI développera la capacité des travailleurs des services publics à affronter l'impact du changement climatique sur leur travail

- a) Elle soutiendra la politique *Transition juste* de la CSI.
- b) Elle élaborera une politique sur le changement climatique pour les secteurs de la santé, de l'énergie, de l'eau et pour les autorités municipales.
- c) Elle établira des alliances internationales sur le travail et le changement climatique.
- d) Elle collaborera avec l'OMS et l'OIT dans les domaines du changement climatique et de la santé.
- e) Elle promouvra les exemples positifs en matière d'intervention et de coopération fortes entre les gouvernements et les syndicats, afin d'améliorer l'empreinte carbone des infrastructures en place.

Annexe A: mise en œuvre du plan

- A1.** La PSI a anticipé la nécessité de modifier notre méthode de travail et, en 2009, elle a mené une évaluation organisationnelle. Cette analyse a mis en avant le besoin de la PSI de :
- mieux cibler ses stratégies et mieux définir ses priorités en matière d'utilisation des ressources ;
 - développer son dynamisme, sa souplesse et son sens de l'innovation ;
 - adopter une approche stratégique pour une meilleure mobilisation des ressources ;
 - améliorer sa communication interne comme externe ;
 - gagner en transparence et analyser régulièrement ses résultats.
- A2.** La mise en place d'une telle série de recommandations exige du temps et de l'énergie. Si certaines ont déjà fait l'objet d'une mise en œuvre, d'autres ont été rejetées ou attendent d'être appliquées. Les défis apportés par un environnement toujours plus incertain rendent urgente la mise en œuvre des dernières modifications.

Objectif stratégique et établissement de priorités

- A3.** La Déclaration de valeurs et le Programme d'action offrent des bases solides pour atteindre un objectif stratégique. Après le Congrès de 2012, les projets régionaux et sectoriels seront actualisés afin de correspondre au Programme d'action. Ce processus nécessitera la participation du personnel et des instances directrices de la PSI, notamment les Comités exécutifs régionaux (REC). Son but premier sera de veiller à ce que les actions de la PSI soient plus concrètement liées à la réalisation de ses objectifs.
- A4.** L'établissement de priorités exige la prise de décisions difficiles en matière d'allocation des ressources. L'évaluation précisait que, pour augmenter son efficacité dans ses domaines prioritaires, la PSI devrait mettre un terme à certaines de ses autres activités. Cela pourrait s'avérer complexe pour le personnel et les affiliés, habitués à une méthodologie particulière. Le Conseil exécutif et le Secrétariat seront amenés à prendre des décisions difficiles au sujet de la privatisation lorsqu'ils approuveront la mise en œuvre du plan et y alloueront les ressources nécessaires. Dans le cadre de ce processus, une gestion centrale forte est impérative, de même que l'assurance que tous les membres de la PSI comprennent et reconnaissent les décisions adoptées. En outre, des preuves plus solides devront être présentées au Conseil exécutif, pour lui donner confiance en les impératifs politiques et stratégiques des décisions.
- A5. La PSI garantira un but et des actions stratégiques solides liés à des priorités claires**
- a) Elle réexaminera le rapport de l'évaluation organisationnelle pour guider d'autres changements positifs apportés au fonctionnement de l'organisation.
 - b) Elle actualisera les plans sectoriels et régionaux et les alignera sur le Programme d'action via un processus inclusif.
 - c) Elle rédigera un plan d'application détaillé présentant des priorités et une allocation claires des ressources, qui sera soumis au Comité exécutif, sous la direction du Secrétaire général.
 - d) Régulièrement et preuves à l'appui, elle prodiguera des conseils sur les politiques au Comité exécutif et aux instances sectorielles, afin de guider leurs planification et projets.
 - e) Elle exécutera les recommandations approuvées mais en attente d'application précisées dans l'évaluation organisationnelle et ce, dans un délai d'un an après la fin du Congrès.

Dynamisme, souplesse et innovation

- A6.** Être influent et causer le changement exigent une profonde connaissance des personnes au pouvoir, de leurs faiblesses et des méthodes pour les convaincre. La PSI doit se concentrer sur le développement du personnel et des aptitudes stratégiques à ces égards. Nous devons mieux intégrer les réseaux de pouvoir et les intérêts particuliers, la mobilisation et les campagnes de pression. Nous devons mieux identifier les préoccupations particulières de nos affiliés capables d'unir leurs forces lors d'actions régionales et nationales, et nous devons investir dans ces domaines. Nous devons nous assurer que nos campagnes, notre organisation, notre intérêt à la communauté et nos activités de recrutement soient intégrés à toutes les activités de la PSI afin de la renforcer grâce à notre travail quotidien.

- A7.** La PSI doit améliorer son aptitude à entreprendre des actions rapides et efficaces pour répondre à l'évolution permanente de la situation. Par exemple, le nouveau Réseau d'action des communicants (PSI CAN) de la PSI a déjà remporté des victoires dans la région MENA ainsi que dans le Wisconsin. Il est grand temps de tirer les leçons de tels modèles et d'élargir notre approche à travers les secteurs et les activités de la PSI. Pour favoriser les actions et l'engagement au sein de la PSI, il est prioritaire de mettre en place des mécanismes rapides et flexibles pour élaborer rapidement une stratégie, un programme et des campagnes, et pour les mettre en œuvre.
- A8.** Une communication efficace est nécessaire dans le cadre de toutes les activités de la PSI. L'ensemble du personnel de la PSI doit disposer de connaissances et de compétences en communication, appuyées par une expertise interne en communication. La PSI doit améliorer son aptitude à influencer l'opinion publique en communiquant avec les travailleurs et les décideurs en dehors de sa sphère d'influence habituelle. Une stratégie élaborée et des ressources spéciales sont donc nécessaires pour améliorer la visibilité de la PSI dans la presse traditionnelle et projeter son autorité dans ses principaux domaines d'activité.
- A9.** Une intégration plus solide des visions, des planifications et des responsabilités peut permettre la décentralisation croissante des actions, avec l'assurance que la PSI conservera la logique et la concentration nécessaires pour réussir. Les forums nationaux et régionaux revêtiront une importance capitale dans la construction d'un secteur dynamique et flexible. Ces forums n'ont nul besoin d'être élargis ou officialisés pour être efficaces, mais ils requièrent une délimitation claire des responsabilités et de l'autorité, ainsi qu'un système de gestion du personnel plus solide.
- A.10 La PSI bâtira des approches plus dynamiques, souples et novatrices**
- a) Elle investira dans sa triple capacité à cartographier le pouvoir, à mobiliser et à faire campagne.
 - b) Elle identifiera les préoccupations spécifiques des affiliés capables de s'unir pour mener des actions efficaces aux niveaux national, régional et international.
 - c) Elle adoptera des ressources et des mécanismes pour l'organisation rapide de campagnes de réponse.
 - d) Elle élaborera une stratégie pour améliorer sa visibilité dans la presse traditionnelle.
 - e) Elle rédigera des directives claires et organisera des systèmes de gestion plus transparents et plus forts pour déléguer les tâches sectorielles et régionales.
 - f) Elle mettra en rapport les campagnes et l'organisation d'activités autant que possible.

Responsabilité et évaluation

- A11.** D'après l'évaluation organisationnelle, atteindre l'unité et la réussite dans une organisation aussi complexe et diverse que la PSI exige des mécanismes de responsabilité solides en vue d'analyser et d'évaluer son efficacité. Un établissement plus clair des priorités et un plan d'application permettront au Conseil exécutif, aux instances régionales et sectorielles ainsi qu'au Secrétariat d'évaluer les progrès accomplis. Pour ce faire, la PSI doit continuer à bâtir des systèmes de gestion plus transparents et plus forts, de même qu'accorder régulièrement du temps à la planification et à l'évaluation des activités, en collaboration avec les instances de gouvernance et le personnel.

A.12 La PSI sera responsable de ses actions et ressources et tirera les leçons de son expérience

- a) À intervalles réguliers, elle organisera, à l'attention du Conseil exécutif et des organismes régionaux et sectoriels, l'élaboration de rapports, ainsi que des discussions et le suivi de formations.
- b) À intervalles réguliers, elle organisera, à l'attention du personnel, la production de rapports, ainsi que des discussions et le suivi de formations.

Mobilisation des ressources

- A13.** Notre capacité à améliorer les conditions de vie des travailleurs dépend de notre aptitude à mobiliser les ressources de façon efficace. L'évaluation organisationnelle a renforcé les possibilités d'amélioration à ce niveau.

Personnel

- A14.** La principale ressource de la PSI est son personnel. La PSI doit déterminer les compétences individuelles utiles à chaque membre de son personnel et s'assurer qu'il les possède. Elle doit également veiller à ce que tous ses employés disposent de connaissances, de compétences et d'expérience dans les domaines principaux de la PSI , à savoir la mobilisation, l'organisation, la communication, les campagnes, l'engagement des affiliés, les services à la communauté, l'établissement de priorités, l'organisation du travail et la constitution d'alliances. La PSI doit s'assurer que son personnel a l'occasion d'évaluer et d'apprendre de ses expériences, individuelles comme collectives.
- A15.** Des gestionnaires qualifiés et des structures de gestion claires sont vitales pour unifier la vision, fixer des objectifs, former le personnel et lancer des actions de premier plan souples, novatrices et décentralisées, ainsi que pour garantir une transparence et une évaluation fiables.
- A16. La PSI investira dans son personnel**
- Elle s'assurera que tous ses employés disposent de connaissances, de compétences et d'expérience dans ses principaux domaines d'activité.
 - Elle aidera le personnel à analyser ses expériences et à en tirer des leçons.
 - Elle formera des gestionnaires qualifiés et mettra en place des structures de gestion transparentes.
 - Elle épaulera le personnel dans son adaptation à ces changements essentiels.
 - Elle veillera à ce qu'il y ait suffisamment d'employés expérimentés pour mener à bien les objectifs poursuivis par le Conseil exécutif.

Partenaires

- A17.** La PSI peut élargir sa portée et son influence en formant des alliances avec des partenaires. Des priorités et des buts clairement définis amélioreront l'efficacité du personnel et des membres des organes de gouvernance à cet égard. Les partenaires peuvent être des ONG, des organisations communautaires ou professionnelles, des organisations faïtières, d'autres fédérations, des gouvernements de tous niveaux, des universitaires, des employeurs ou encore des citoyens.
- A18. La PSI formera des alliances durables réunissant un large éventail de partenaires et reposant sur des priorités mondiales communes**

Affiliés

- A19.** La PSI représente ses affiliés. En effet, si la PSI compte moins de 80 employés, ses affiliés totalisent plus de 20 millions de membres et des dizaines de milliers d'employés. Une collaboration étroite entre les affiliés de la PSI , son Secrétariat et ses structures élues est la garantie de son efficacité. Coordonner les actions internationales afin d'influencer les décideurs du monde entier représente une activité clé de la PSI et requiert l'engagement actif de ses affiliés. Les affiliés doivent eux aussi jouer un rôle majeur dans la formation de coalitions avec des partenaires. La PSI ne doit jamais prendre pour acquis le soutien de ses affiliés et doit toujours veiller à ajouter une plus-value à leur travail.
- A20. La PSI inclura davantage ses affiliés dans son travail international**
- Elle améliorera son système de communication et investira dans les technologies adéquates afin de mieux partager l'information avec ses affiliés aux niveaux national, régional, sectoriel et international.
 - Elle s'assurera que ses affiliés sont bien informés sur ses activités.
 - Elle identifiera les principales difficultés ressenties par ses affiliés et susceptibles de les unir pour mener des actions aux niveaux national, régional et mondial.
- A21. La PSI ajoutera une plus-value au travail de ses affiliés**
- Elle informera mieux ses affiliés des défis et des possibilités à l'échelle mondiale et les aidera à porter ces questions sur la scène internationale.
 - Elle facilitera l'échange d'informations et la solidarité internationale.

Solidarité mondiale

- A22.** Lorsque nous parlons au nom des travailleurs, notre crédibilité est renforcée à chaque fois que l'un d'entre eux adhère à notre organisation. La proposition d'amender les Statuts afin de permettre au Conseil exécutif de prélever des intérêts lorsque les syndicats désirent se réaffilier permettra d'accroître l'unité internationale. Il est également important de garantir une meilleure intégration des affiliés, l'ajout d'une plus-value à leurs efforts et la diffusion d'informations sur nos activités. Cependant, la PSI doit aussi élaborer une stratégie.
- A23. La PSI maximisera la solidarité mondiale en mandatant le Conseil exécutif pour développer une stratégie comprenant notamment les aspects suivants**
- Demander aux affiliés et aux instances régionales de cartographier et d'identifier les affiliés potentiels.
 - Former des équipes regroupant des membres du Conseil exécutif, des élus des comités sectoriels, régionaux et sous-régionaux, ainsi que des membres du personnel, en vue d'établir des stratégies régionales pour une solidarité mondiale.
 - Examiner les options de sensibilisation et d'engagement dans des pays où nous ne sommes presque pas ou peu présents, notamment en Chine, en Inde, dans les pays d'Asie et dans les démocraties émergentes de la région MENA.
 - Allouer des ressources pour parvenir à une solidarité mondiale.

Nous organiser pour relever les défis

- A24.** La PSI doit être prête à se réorganiser pour défendre les intérêts de ses membres face aux réformes, restructurations, contrats de sous-traitance et privatisations du secteur public. La PSI est convaincue que l'unité de l'ensemble du personnel du secteur public revêt une importance capitale pour protéger les intérêts des travailleurs du secteur public. Morceler la protection syndicale des travailleurs du secteur public ne fera qu'affaiblir le mouvement syndical. Il ne s'agira plus de se demander si l'employeur est privé ou public, mais d'identifier la nature même du travail accompli : offrir des services au public.
- A25. La PSI défendra les intérêts de tous ses membres œuvrant dans le secteur public en accompagnant ceux dont le travail sera transféré au secteur privé.**

Unité nationale

- A26.** L'unité nationale est un prérequis absolu pour la solidarité mondiale. Il arrive que des syndicats très désireux de s'affilier à la PSI ne puissent pas le faire, en raison de l'opposition d'affiliés actuels. Ces objections reposent souvent sur des réalités politiques, mais peuvent également émerger de conflits nationaux relatifs à la concurrence et aux luttes locales concernant leurs effectifs.
- A27. La PSI cherchera l'unité nationale**
- Elle promouvra la formation de comités nationaux de coordination.
 - Elle entamera des discussions avec ses membres afin de surmonter les conflits nationaux en regard de l'affiliation.

Équité entre les affiliés

- A28.** En vertu de la Constitution, les affiliés doivent s'acquitter des cotisations pour tous leurs membres éligibles. Le paiement intégral des cotisations renforce la PSI. En revanche, le versement par les affiliés de montants ne correspondant pas à leurs membres éligibles créera une inégalité entre les affiliés et fragilisera la PSI.
- A29.** La PSI cherchera l'équité entre ses affiliés en chargeant le Conseil exécutif de créer un groupe de travail spécialisé dans l'examen des diverses approches des affiliés au regard du paiement des cotisations.

Annexe B: Actions recommandées

Santé

La poursuite en 2013 – 2017 du mandat de 2007 dans le secteur de la santé impliquera pour la PSI :

- La mise en œuvre d'un nouveau projet pluriannuel sur le VIH et le SIDA afin de faire progresser la Recommandation (n° 200) de l'OIT concernant le VIH et le SIDA, 2010, qui encourage : le dépistage volontaire ; les politiques syndicales sur le VIH et le SIDA ; les réseaux syndicaux d'accès aux services ; l'intégration des questions liées au VIH et au SIDA aux conventions collectives ; et la soumission de propositions au Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme. D'autres FSI seront identifiées dans la région en vue d'une éventuelle collaboration.
- La production d'un sondage pluriannuel des salariés du secteur de la santé, de concert avec *l'Amsterdam Institute for Advanced Labour Studies* au travers de son outil en ligne « WageIndicator ».
- La mise à l'essai de l'outil « HEALTHWISE » développé par l'OIT et l'OMS, afin d'aider les organisations du domaine de la santé à améliorer les conditions de travail et la sécurité des lieux de travail pour les adapter aux syndicats des services de santé. http://www.who.int/occupational_health/publications/newsletter/newsletter_18_global_issues/en/index3.html
- L'achèvement du site en ligne de référence aux standards et normes appliqués au niveau international dans le domaine de la santé et la sécurité au travail.
- L'analyse des instruments de négociation collective ayant inclus des clauses visant la protection et l'amélioration de la santé et la sécurité au travail pour les fonctionnaires (« bonnes pratiques ») et l'organisation d'une réunion stratégique de la PSI à l'attention de ses membres, dans le but de développer l'inclusion des questions de santé et sécurité au travail dans les instruments de négociation collective.
- La poursuite de la série de Symposiums Forum & Fédération sur la santé des travailleurs, en partenariat avec l'ONG Forum for Health, en mettant l'accent sur des aspects tels que les travailleurs handicapés et les travailleurs exposés à la violence dans les situations d'urgence et de conflit.

Services de distribution et infrastructure

La poursuite en 2013 – 2017 du mandat de 2007 dans le secteur des services de distribution et de l'infrastructure impliquera pour la PSI de :

- Analyser les mécanismes du domaine des finances, de la gestion et de la gouvernance démocratique.
- Formuler des alternatives concrètes aux solutions inappropriées fondées sur le marché.
- Établir un lien entre le travail mené sur l'externalisation des emplois de la fonction publique dans le secteur des services de distribution et les autres secteurs intéressant la PSI
- Établir un lien entre les services de distribution et la lutte mondiale contre la corruption.
- Renforcer ses mécanismes de communication dans le secteur pour permettre aux affiliés de participer plus aisément aux campagnes.
- Mettre en œuvre une stratégie pour s'adresser à Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU) et d'autres organisations de gouvernements locaux pour protéger les services publics de distribution et d'infrastructure dans le cadre de la campagne *Service publics de qualité – Passons à l'action !*

Eau et assainissement

Dans le cadre de la poursuite en 2013 – 2017 du mandat de 2007 dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, la PSI entend :

- Collaborer avec les syndicats et des groupes de la société civile afin de faire pression auprès des gouvernements nationaux pour les encourager à respecter la résolution des Nations-Unies exigeant que les gouvernements assurent l'accès universel à l'eau et à l'assainissement.

Énergie

La poursuite en 2013 – 2017 du mandat de 2007 dans le secteur de l'énergie impliquera pour la PSI de:

- Concentrer ses efforts sur la lutte contre la privatisation et l'externalisation, sur la santé et la sécurité au travail ainsi que sur le soutien à des services publics de qualité dans le secteur de l'énergie.
- Etudier des exemples de propriété publique de systèmes d'énergie renouvelable, y compris à l'échelle municipale.
- Participer aux débats sur le changement climatique. La PSI a toutefois besoin de l'aide de ses membres pour pouvoir accéder à des organes tels que le Conseil mondial de l'énergie et le Partenariat mondial pour l'électricité durable (anciennement E7), deux groupes de pression mondiaux importants qui n'apprécient guère les esprits hétérodoxes.

Employés de l'administration publique et de l'administration de l'État

La poursuite en 2013 – 2017 du mandat de 2007 dans le secteur de l'Administration publique impliquera pour la PSI de :

- Continuer à soutenir les activités des affiliés destinées à améliorer les droits des travailleurs de l'AP, en particulier le droit à former ou adhérer à un syndicat, à négocier collectivement et à faire grève.
- Élaborer des supports de campagne destinés à aider les affiliés à riposter contre l'information unilatérale émanant des médias, en améliorant l'image de l'AP et en sensibilisant davantage le public à la situation et aux problèmes rencontrés par les employés de l'AP.
- Soutenir les affiliés en négociant des accords sur la délivrance des services minimum afin de garantir et d'étendre le droit de grève des travailleurs des services essentiels.
- Établir un lien entre les différentes campagnes nationales des pompiers d'un échantillon de pays donnés et mobiliser les syndicats de la fonction publique afin de soutenir la hausse des salaires ainsi que l'amélioration des conditions et des droits des soldats du feu.

Services municipaux

La poursuite en 2013 – 2017 du mandat de 2007 dans le secteur des Municipalités impliquera pour la PSI de :

- Développer la campagne *Services publics de qualité – Passons à l'action!* pour impliquer davantage de municipalités et d'organisations de la société civile.
- Soutenir les campagnes anti-privatisation en :
 - Menant des recherches sur les conséquences de l'externalisation par les municipalités.
 - Adhérant aux campagnes dirigées contre l'impact des politiques commerciales menées sous l'impulsion de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en mettant l'accent sur l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) et les Réglementations intérieures qui exercent des répercussions spécifiques sur le secteur municipal.
- Mettre en place des réseaux plus efficaces pour les affiliés de la PSI en :
 - Créant un réseau électronique pour les services municipaux et services rattachés afin d'échanger des informations et les stratégies.
 - Organisant des réseaux régionaux comptant au moins une réunion physique dans chaque région au cours de la période concernée.
 - Établissant un groupe de travail municipal qui se réunira au moins deux fois au cours de la période du Congrès.
 - Rassemblant et diffusant auprès des affiliés l'information relative aux bonnes pratiques.
- Assurer un financement adéquat des services municipaux en :
 - Ciblant les multinationales et leur pratique de relocalisation du profit et des taxes.
 - Mettant fin à la tendance des gouvernements centraux à conférer plus de responsabilités aux municipalités, sans augmenter leurs ressources.
 - Soutenant les campagnes qui encouragent un financement adéquat des Services municipaux.

Travailleurs LGBT

La PSI est convaincue que chaque personne a le droit à l'égalité des chances, quel que soit son sexe, état-civil, origine ethnique, nationalité, handicap, orientation sexuelle, âge ou religion, et ce sur le lieu de travail, au sein des syndicats et dans le contexte plus large de la vie politique, sociale, économique et culturelle.

La poursuite en 2013 – 2017 du mandat de 2007 dans le secteur des travailleurs LGBT impliquera pour la PSI de :

- Saisir les opportunités d'intervention auprès des agences internationales, telles que les Nations Unies et l'Organisation internationale du Travail, au regard des droits des travailleurs LGBT ;
- Intégrer la notion de diversité sexuelle à la campagne *Services publics de qualité – Passons à l'action !* ;
- Mettre en place des outils de réseautage et de partage d'informations au sein des affiliés, pour les questions liées aux LGBT.

Migration

La poursuite en 2013 – 2017 du mandat de 2007 dans le secteur de la migration impliquera pour la PSI de:

- Continuer à renforcer la capacité des syndicats du secteur public - au travers du Programme sur la migration internationale et les travailleurs(euses) des services sociaux et de santé - en menant les actions suivantes :
 - Accorder une attention plus soutenue aux services de santé, prévoir les hausses de recrutement et les difficultés d'organisation dans ce domaine.
 - Répondre à la déréglementation, la privatisation, l'externalisation et le travail précaire.
 - Poursuivre l'effort de renforcement de capacités dans les pays qui y participent actuellement et impliquer d'autres pays.
- **Faire progresser la *Campagne sur le recrutement éthique*** en menant les actions suivantes :
 - Appuyer la mise en œuvre du *Code de pratique mondial pour le recrutement international des personnels de santé de l'OMS*.
 - Soutenir le dialogue social au niveau national en mettant l'accent sur la migration et les personnels de santé.
 - Développer des partenariats collaboratifs avec l'OMS et l'OIT afin de soutenir le dialogue social et la négociation collective, en mettant l'accent sur le renforcement de capacités des dirigeantes syndicales et migrantes.
 - Mettre en place des activités telles qu'un lobbying en faveur de la réglementation des agences de recrutement, réaliser une cartographie et collecter des données sur ces agences de recrutement et leurs pratiques.
- **Élaborer des outils destinés à atteindre les travailleurs migrants et les organiser en syndicats, en menant les actions suivantes :**
 - Encourager les partenariats intersyndicaux bilatéraux et multilatéraux.
 - Encourager la nomination de travailleurs migrants, et tout particulièrement de femmes, à des postes de direction dans les structures syndicales.
 - Fournir des informations et des services aux migrants.
- **Soutenir et développer le Réseau d'activistes sur la Migration de la PSI** afin d'inclure un groupe d'experts et de militants qui pourront représenter la PSI lors de diverses rencontres.
- **Soutenir les initiatives des affiliés** sur le thème de la migration, à l'instar du *Projet sur la migration dans la région euro-méditerranéenne* et d'autres activités pouvant émaner des régions.
- **Superviser les questions commerciales et économiques incluant le mouvement des travailleurs**, à l'image des questions traitées dans le cadre de l'AGCS de l'OMC, des accords sur les partenariats commerciaux et économiques et des processus d'intégration régionale.
- **Restera engagée dans les processus nationaux, régionaux et mondiaux** qui façonnent les politiques du domaine de la migration et de l'emploi, par ex. les processus au sein de l'OIT, de l'OIM, du Groupe mondial sur la migration, de l'Assemblée Générale des Nations Unies et du GFMD. La PSI entend :

— Continuer à défendre une approche de la migration de main-d'œuvre soucieuse de la problématique hommes-femmes et basée sur les droits.

Faire campagne aux côtés de nos partenaires, afin de soutenir la pleine application des instruments internationaux en faveur des droits de l'homme et la ratification des normes du travail, en particulier la Convention internationale des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, 1990, ainsi que la Convention (n° 97) de l'OIT sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, et la Convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975.

- **Superviser la question du changement climatique et de la migration**, dans le but de mettre au point des outils et stratégies de plaidoyer sur lesquels pourront s'appuyer nos membres engagés dans ce débat.
- **Maintenir les alliances et réseaux avec les Organisations de la société civile et autres parties prenantes**, en ce compris notre collaboration permanente avec les fédérations syndicales internationales sur les questions ayant trait à la migration.

Entreprises multinationales

Dans le cadre de la poursuite en 2013 – 2017 du mandat de 2007 dans le secteur des entreprises multinationales, et au regard des futurs accords-cadres internationaux (GFAs⁷) la PSI continuera à :

- Continuer de promouvoir pleinement et indéfectiblement des services publics essentiels inhérents à la communauté et au secteur public, et leur diffusion auprès de ces derniers.
- Envisager de négocier des accords-cadres internationaux avec des entreprises multinationales, conformément aux directives adoptées lors de la réunion extraordinaire du Conseil exécutif de la PSI, qui s'est tenue du 30 mai au 1^{er} juin 2012.
- Continuer de consulter ses affiliés en vue de déterminer si les accords-cadres servent les intérêts des membres de la PSI. La PSI ne conclura pas avec des entreprises multinationales des accords-cadres internationaux qui pourraient être de nature contraignante pour l'ensemble de ses affiliés.

Communication

Dans le cadre de la poursuite en 2013-2017 du mandat de 2007 dans le secteur des communications, la PSI continuera à :

- Adapter de nouveaux systèmes de communication, en fonction de l'évolution des nouvelles technologies, afin de renforcer les liens avec nos affiliés en utilisant des méthodes innovantes de publication et de communication, de soutenir les mouvements sociaux et d'aider les syndicats à s'adapter aux changements technologiques. Cela se fera en particulier dans le but de soutenir la campagne centrale de la PSI *Services publics de qualité – Passons à l'action !* et de diffuser l'information efficacement sur les questions sectorielles et transversales. La collaboration avec le personnel et les membres est absolument décisive pour permettre à la PSI de gagner en efficacité dans le domaine des campagnes et de la mobilisation.

La PSI va communiquer plus efficacement en :

- Améliorant l'image et la pertinence de la PSI auprès de ses affiliés, de ses alliés et des médias, en tant que ressource mondiale de première importance et porte-parole des questions liées au service public.
- Soutenant davantage les services publics de qualité à travers la présentation d'études réalisées de sorte à faciliter la compréhension des questions complexes, et en donnant aux affiliés des idées sur les « bonnes pratiques » à adopter pour répondre à certaines difficultés spécifiques.
- Facilitant la communication entre la PSI et nos affiliés dans les deux sens, et la communication interne entre les membres du personnel, pour instaurer une structure de communication plus réactive, et en incluant les campagnes en ligne à source ouverte et les fonctions des médias sociaux, qui accentueront l'efficacité de nos campagnes et permettront aux affiliés de les adapter en vue d'une utilisation propre.

⁷ Les accords cadre mondiaux concernent les entreprises qui réalisent des activités concurrentes dans plus d'un pays.

La PSI va renforcer ses capacités en :

- Adhérent et en participant à des campagnes visant à améliorer la visibilité et le système de messagerie de la PSI , dans le souci d'établir un meilleur contact avec les publics ciblés et d'inciter davantage les membres à entreprendre les actions souhaitées.
- Offrant des possibilités de formation et d'échange pour renforcer les compétences en communication des affiliés et du personnel.

La PSI va établir de meilleurs contacts en :

- Encourageant la croissance de notre Réseau d'action des communicateurs de la PSI
- Renforçant les relations de travail avec d'autres fédérations syndicales internationales.
- Faisant participer de nouveaux alliés et de nouveaux affiliés par le biais de campagnes stratégiques.

La PSI va créer du contenu en :

- Fournissant un solide contenu sur les études et les campagnes et en utilisant de nouveaux modes de communication (site Internet, médias sociaux, vidéos).
- Proposant de nouveaux systèmes technologiques en lien avec les matériels de campagne créatifs qui inciteront les usagers à consulter et à revenir à ces points de contact.
- Présentant les témoignages et montrer le visage des membres des syndicats affiliés.

La PSI va apporter du changement en :

- Influençant la politique publique, les gouvernements et les employeurs pour protéger et en faisant progresser les services publics de qualité et les droits des travailleurs.